

# Insee Conjoncture

Pays de la Loire



N° 29

Juin 2020

## Bilan économique 2019

### Le dynamisme ligérien face à la crise

Les différentes analyses de ce bilan économique 2019 ont été réalisées par l'Insee des Pays de la Loire, la Banque de France et des services de l'État en région : Direccte, Douane, Draaf, Dreal des Pays de la Loire.



Banque de France



Directe Pays de la Loire  
Direction Régionale des Entreprises,  
de la Concurrence, de la Consommation,  
du Travail et de l'Emploi



Drddi Pays de la Loire  
Direction régionale des Douanes et  
Droits indirects



Draaf Pays de la Loire  
Direction régionale de l'Alimentation,  
de l'Agriculture et de la Forêt



Dreal Pays de la Loire  
Direction régionale de l'Environnement,  
de l'Aménagement et du Logement

### Avertissement

La rédaction de ce bilan économique s'échelonne de janvier à juin 2020. Les données analysées sont celles disponibles à la date de rédaction des différents articles. Certaines ont pu légèrement évoluer depuis.

Dans le cadrage national, les évolutions sont en moyenne annuelle ; elles sont principalement en glissement annuel (T4 2019 / T4 2018) pour les autres évolutions du bilan, ce qui peut expliquer certains écarts entre les chiffres du cadrage national et le reste du bilan économique régional.

Les données chiffrées sont parfois arrondies (selon les règles mathématiques). Le résultat arrondi d'une combinaison de données chiffrées (qui fait intervenir leurs valeurs réelles) peut se trouver légèrement différent de celui que donnerait la combinaison de leurs valeurs arrondies.

Le champ d'étude par défaut est la France entière, sauf indication contraire.

### Signes conventionnels utilisés

- ... résultat non disponible
- /// absence de résultat due à la nature des choses
- e estimation
- p résultat provisoire
- r résultat révisé par rapport à l'édition précédente
- n.s. résultat non significatif
- € euro
- M million
- Md milliard

# Avant-propos

La crise sanitaire liée à la pandémie de Covid-19, les mesures de confinement et la crise économique de ce début d'année ont changé la donne du traditionnel bilan de l'année écoulée. Pour aller au-delà des premiers constats sur les impacts de la crise économique, revenir sur l'année écoulée permet de prendre un peu de recul et ainsi de mieux aborder l'avenir. Comme dans l'ensemble des régions françaises, j'ai souhaité maintenir l'analyse de l'année 2019 et je remercie chaleureusement tous les partenaires qui ont contribué à cette analyse dans des conditions parfois difficiles.

Ce bilan économique donne quelques éléments pour ce début d'année 2020, retrace les faits et les tendances de l'année écoulée en s'appuyant sur des données consolidées. La situation économique des Pays de la Loire en 2019 est exposée à travers dix chapitres thématiques relatifs à l'activité régionale et départementale, complétés d'un cadrage consacré à la conjoncture nationale. Fin 2019, la région était toujours dynamique et pouvait s'appuyer sur des moteurs de croissance solides notamment dans l'industrie. Début 2020, certains de ces secteurs sont fragilisés mais d'autres tirent leur épingle du jeu ce qui pourrait changer le visage de l'activité régionale.

Coordonné par l'Insee, le *Bilan économique 2019 des Pays de la Loire* est réalisé avec la Banque de France, la Direction régionale des entreprises, de la concurrence, de la consommation, du travail et de l'emploi (Dirccte), la Douane, la Direction régionale de l'alimentation, de l'agriculture et de la forêt (Draaf) et la Direction régionale de l'environnement, de l'aménagement et du logement (Dreal).

Le Directeur régional  
de l'Insee des Pays de la Loire

Pascal Seguin



# Sommaire

<b>Avant-propos</b>	<b>3</b>
<b>Synthèse régionale</b>	<b>6</b>
Le dynamisme ligérien face à la crise	
<b>Contexte national</b>	<b>8</b>
L'économie française en ralentissement modéré en 2019 puis en forte chute début 2020	
<b>Emploi</b>	<b>10</b>
La création d'emploi régionale portée par le tertiaire marchand et la construction	
<b>Chômage et politiques d'emploi</b>	<b>12</b>
Nouvelle baisse du chômage et de la demande d'emploi	
<b>Démographie d'entreprises</b>	<b>14</b>
Les créations d'entreprises progressent fortement	
<b>Commerce extérieur</b>	<b>16</b>
Détérioration du solde commercial, suite à une légère baisse des exportations	
<b>Crédits</b>	<b>18</b>
Nouvelle accélération des encours de crédits en 2019	
<b>Construction</b>	<b>20</b>
Une activité qui reste forte malgré la décrue	
<b>Tourisme</b>	<b>22</b>
Une fréquentation dynamique portée par les campings	
<b>Transports</b>	<b>24</b>
Les flux de marchandises et de voyageurs s'essouffent légèrement	
<b>Agriculture</b>	<b>26</b>
Une année fructueuse pour les filières porcine et laitière	
<b>Définitions</b>	<b>28</b>

# Synthèse régionale

## Le dynamisme ligérien face à la crise

Nathalie Cloarec, Isabelle Delhomme, Insee

L'économie française fait face à une crise sans précédent liée à la pandémie mondiale de Covid-19 et aux mesures de confinement mises en place pour y remédier. L'économie ligérienne est impactée au même niveau que la France, mais elle dispose d'atouts construits au cours des dernières années qui seront autant d'avantages pour faire face à la crise. Ainsi, en 2019, l'emploi salarié progresse davantage dans les Pays de la Loire qu'en France notamment dans l'industrie. Le chômage est à son plus bas niveau depuis la crise de 2008. Plusieurs secteurs soutiennent l'activité ligérienne en 2019 : industrie aéronautique, construction navale, transport aérien, information, communication, services immobiliers et services aux entreprises en sont quelques exemples. Certains de ces secteurs sont fortement touchés par la crise et pourraient connaître en 2020 des difficultés.

### Premiers éléments sur le contexte de crise sanitaire

Pendant la période de confinement, la perte d'activité en France est estimée entre 33 % et 36 % selon les périodes par rapport à une situation « normale ». Si on prend en compte la structure régionale, la perte d'activité dans les Pays de la Loire est du même ordre de grandeur. Cependant, dans les Pays de la Loire, l'industrie contribue entre - 6,4 % et - 7,2 % et la construction, à - 5,0 % de la réduction d'activité alors qu'en France, la baisse est plutôt liée aux services marchands. La région tire son épingle du jeu grâce à son poids dans l'agriculture, la fabrication de denrées alimentaires, secteurs relativement plus épargnés.

Comme dans toutes les régions de France métropolitaine, les transactions par carte bancaire ont augmenté dans les Pays de la Loire dans la semaine qui précède le confinement (+ 9 %) par rapport à la même semaine de 2019 en raison des stocks effectués par les ménages. La semaine suivante, lors de la mise en place du confinement (semaine du 16 mars), les dépenses chutent de 38 % puis de 56 % au cours de la deuxième semaine. Au fil des semaines, la baisse est moins sensible variant de - 54 % en semaine 14, à - 35 % en semaine 19 (dernière semaine de confinement). Certaines activités se sont

organisées en mettant en place des mesures de précaution et ont pu reprendre : vente à emporter dans la restauration, bricolage, etc.

Le nombre de déclarations en douane pour les importations et les exportations s'établit à 13 100 dans la semaine qui précède le confinement soit quasiment au même niveau qu'une semaine de référence (semaine 49 en 2019). Le nombre de déclarations baisse ensuite régulièrement et atteint au cours de la dernière semaine d'avril, la moitié du volume de référence. La chute est moins forte pour les importations que pour les exportations. Les déclarations remontent légèrement au cours de la première semaine de mai.

Au 1<sup>er</sup> trimestre 2020, 7 800 entreprises sont créées dans les Pays de la Loire, soit une baisse de 2,5 % des créations par rapport au 1<sup>er</sup> trimestre 2019 (- 2,7 % en France). Suite à la mise en place du confinement, les créations d'entreprises chutent de 61 % dans la région entre février et avril 2020. La construction, les activités immobilières et autres activités de services, ainsi que l'hébergement-restauration font partie des secteurs d'activités les plus impactés. À l'inverse, le commerce-réparation d'automobiles et de motocycles, les activités de services administratifs et de soutien, et surtout l'agriculture, la sylviculture et la pêche font partie des secteurs dans lesquels le recul des créations d'entreprises est le moins élevé. Au 1<sup>er</sup> trimestre 2020, 400 défaillances d'entreprises sont enregistrées ce qui porte à 1 990 le nombre sur 12 mois glissant soit une baisse de 17 % par rapport à l'année précédente. La baisse sur 12 mois est un peu moins forte en France (- 14 %). Les procédures de liquidation ont été bloquées pendant la période de confinement, ce qui explique le chiffre relativement bas. Un nouvel état des lieux sera à faire une fois la période de reprise passée.

En mars 2020, 18 % des salariés ont été placés dans la région en chômage partiel suite au confinement. Cette part place les Pays de la Loire en 7<sup>e</sup> position des régions métropolitaines. Les secteurs les plus impactés sont le commerce-réparation automobiles et motocycles (17 % des salariés en chômage partiel), la construction (16 %), l'hébergement-restauration (13 %), ainsi que

les activités de services administratifs et de soutien (11 %). En mars et avril 2020, le nombre de demandeurs d'emploi inscrits à Pôle emploi en catégorie A en France enregistre leur plus forte hausse depuis le début de la série en 1996 (+ 843 000, soit + 22,6 % en avril après + 246 100, soit + 7,1 % en mars), pour s'établir à 4 575 500. Dans la région, l'augmentation est de 32,6 % en avril après 9,6 % en mars, soit la plus forte hausse régionale, tendances proches de la Bretagne, mais ces deux régions connaissaient le plus faible taux de chômage.

### Une crise qui émerge après une année 2019 dynamique

En 2019, la croissance française poursuit son ralentissement en volume : + 1,5 %, après + 1,8 % en 2018 et + 2,3 % en 2017. La dégradation des échanges extérieurs, due principalement à une décélération des exportations, pèse sur la croissance.

En 2019, l'emploi salarié progresse dans les Pays de la Loire (+ 1,4 %), davantage qu'au niveau national (+ 1,1 %). Il continue ainsi sa progression sur un rythme plus soutenu qu'en 2018 mais moins qu'en 2017 (+ 0,7 % après + 2,4 % en 2017). Ainsi, la région crée 19 800 emplois salariés, contre 10 600 en 2018. Dans les Pays de la Loire, 33 100 entreprises sont créées, soit le plus haut niveau depuis dix ans. Les créations d'entreprises progressent de 23,7 %, portées par l'essor des immatriculations sous le régime de micro-entrepreneur. La hausse est également soutenue pour les créations d'entreprises individuelles classiques et de sociétés. Le solde commercial se détériore et s'établit à - 5,7 milliards d'euros. Les exportations baissent légèrement, en raison des produits énergétiques et ce, malgré le dynamisme du secteur des produits de la construction aéronautique et spatiale.

### Augmentation de l'emploi industriel

Avec une augmentation des chiffres d'affaires et des exportations, l'industrie conforte son rôle moteur dans l'économie des Pays de la Loire en 2019. Hors intérim, l'emploi salarié industriel progresse de 1,1 %, poursuivant son dynamisme des deux années précédentes. En France, il augmente

légèrement (+ 0,3 %), comme en 2018. Tiré par la construction navale, l'emploi croît plus fortement dans la fabrication de matériels de transport. La situation est également favorable dans le secteur des biens d'équipements où l'emploi est en hausse. Dans les industries agroalimentaires, l'emploi progresse (+ 1,6 %) après une année de stabilité (+ 0,3 % en 2018).

Pour la troisième année consécutive, l'emploi augmente dans la construction. Cependant, malgré leur maintien à un niveau élevé, les ventes d'appartement baissent en 2019. Les mises en chantiers sont en hausse.

## Le tertiaire marchand reste bien orienté, l'intérim repart

En 2019, l'emploi dans le tertiaire marchand augmente, marqué par le rebond de l'emploi intérimaire (+ 2,8 % après - 5,7 % en 2018). Ses effectifs augmentent de 2,1 % sur un an, et de 1,6 % en France. L'information, la communication, les services immobiliers et les services aux entreprises sont les secteurs les plus dynamiques. L'emploi y connaît les plus fortes augmentations.

En 2019, l'activité des transports est un peu moins dynamique que les années précédentes. Le ralentissement de la demande en services de mobilité et les mouvements sociaux liés à la réforme des retraites en sont les principales raisons. La croissance de l'emploi salarié dans le secteur des transports ralentit après une année 2018 très dynamique. La croissance des ventes de véhicules neufs est la plus faible des quatre dernières années. Le transport aérien à bas coût continue de tirer la croissance du trafic de l'aéroport de Nantes ; il représente 63 % du trafic. Après deux exercices

exceptionnels, les flux du port de Nantes Saint-Nazaire reculent, pénalisés en fin d'année par le blocage des terminaux.

Dans le commerce, l'emploi poursuit sa progression. Avec une augmentation de 5,0 % de l'emploi dans l'hébergement et la restauration, le secteur est très dynamique. La fréquentation des campings et des hôtels progresse. Cette hausse est portée par la clientèle résidant en France, alors que la clientèle non résidente est moins présente qu'en 2018.

## Une année fructueuse pour les filières porcine et laitière

En 2019, les conditions climatiques du premier semestre sont optimales pour le bon développement des céréales à paille. Au second semestre, la chaleur et la sécheresse estivale affectent les cultures d'été. À l'exception du melon, l'offre en légumes est en baisse. Pour le vignoble, touché par plusieurs épisodes de gel, la vendange est de bonne qualité mais réduite. Le marché européen des bovins est tendu. À l'inverse, celui du porc connaît de fortes demandes des pays asiatiques. La collecte en lait conventionnel se maintient ; celle en lait biologique poursuit sa progression. La production nationale d'œufs de consommation diminue, avec des cours toujours fermes mais en deçà du niveau élevé de 2018. Les ménages plébiscitent toujours les achats d'œufs biologiques et de plein air.

## Nouvelle accélération des encours de crédits

Avec une progression de 7,1 milliards d'euros entre fin 2018 et fin 2019, les

encours de crédits distribués à la clientèle non financière des Pays de la Loire atteignent 114,8 milliards d'euros. La région se maintient ainsi au 8<sup>e</sup> rang des régions françaises. Les crédits immobiliers, principal segment en volume, augmentent de 6,6 %. Les crédits à l'équipement poursuivent nettement leur accélération. Les crédits de trésorerie progressent plus modérément.

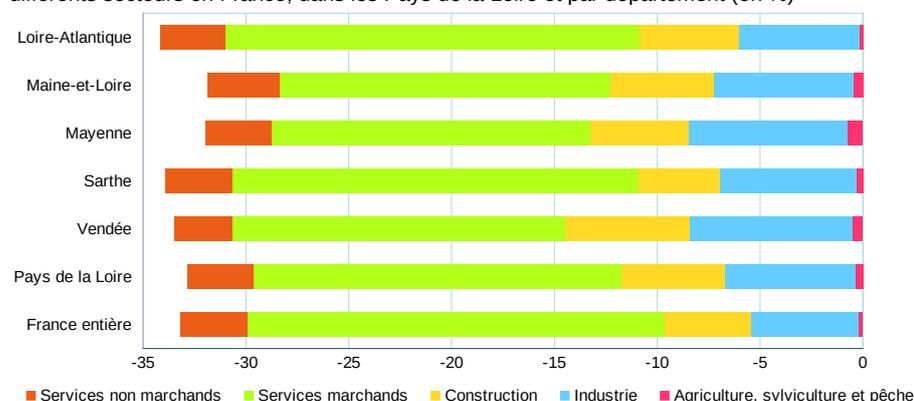
## Baisse du chômage et de la demande d'emploi

En 2019, le taux de chômage recule de nouveau dans les Pays de la Loire. Il s'établit à 6,9 %, niveau le plus bas depuis la crise de 2008. Fin 2019, les Pays de la Loire affichent un des plus faibles taux des régions françaises. La baisse est légèrement plus faible qu'en France, le taux national s'établissant à 8,1 % de la population active.

La baisse du nombre de demandeurs d'emploi sans activité (catégorie A) se poursuit en 2019 (- 0,6 %). Avec les personnes exerçant une activité réduite (catégories B et C), la région compte 311 700 demandeurs d'emploi fin 2019, soit une baisse de 2,0 %. Toutefois, la situation des demandeurs d'emploi est contrastée. Le nombre de demandeurs d'emploi de plus de 50 ans poursuit son augmentation. Les demandeuses d'emploi, quant à elles, sont moins nombreuses qu'en 2018 (171 300 fin 2019 après 175 200 fin 2018). ■

### 1 La Loire-Atlantique et la Sarthe plus impactées en raison du poids des services marchands

Baisse d'activité estimée au 7 mai pour les 15 jours précédents la reprise et contribution des différents secteurs en France, dans les Pays de la Loire et par département (en %)



Source : Insee, calculs à partir de sources diverses.

# Contexte national

## L'économie française en ralentissement modéré en 2019 puis en forte chute début 2020

Thomas Ouin-Lagarde, Insee

### L'activité a ralenti en 2019 dans presque tous les pays avancés

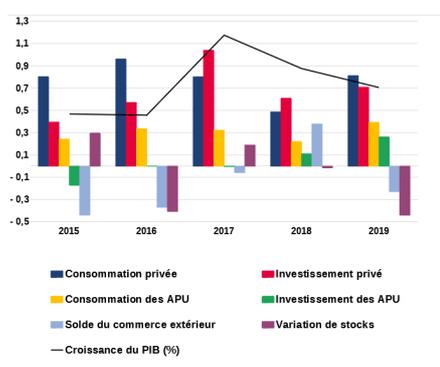
Les incertitudes politiques et économiques provenant notamment du *Brexit* ou de la guerre commerciale entre les États-Unis et la Chine ont pesé non seulement sur les échanges commerciaux mais aussi, plus globalement, sur l'investissement des entreprises et la croissance mondiale. Après un pic d'activité en 2018, l'activité aux États-Unis a ralenti en 2019 (+2,3 %, après +2,9 %), grevée par la décélération de la consommation des ménages (+2,6 %, après +3,0 %) et par l'essoufflement de l'investissement des entreprises (+2,1 %, après +6,4 %). En zone euro, l'activité a également ralenti, pour la deuxième année consécutive (+1,2 %, après +1,9 %) et malgré une politique monétaire de la Banque centrale européenne toujours accommodante. En particulier, l'activité a très nettement décéléré en Allemagne (+0,6 %, après +1,5 %) et en Italie (+0,3 %, après +0,8 %) mais a un peu mieux résisté en France (+1,5 %, après +1,8 %) et en Espagne (+2,0 %, après +2,4 %). En 2019, l'activité britannique a évolué par à-coups au gré des anticipations et des comportements de stockage avant la date, plusieurs fois reportée, du *Brexit*. En moyenne en 2019, l'activité y a crû de 1,4 % (après +1,3 % en 2018).

### En 2019, l'activité française a connu un nouveau ralentissement, quoique modéré

Après une année 2017 très dynamique (+2,3 %) et une décélération en 2018 (+1,8 %), l'activité a de nouveau ralenti en 2019 (+1,5 %, *figure 1*). Ce ralentissement est dû notamment à une dégradation des échanges extérieurs, qui ont contribué négativement à la croissance (-0,2 point, après +0,4 point). En effet, les exportations en volume ont décéléré (+1,9 %, après +4,4 %) davantage que les importations (+2,5 %, après +3,1 %). Le ralentissement des exportations a concerné tant les produits manufacturés, notamment les matériels de transport, que les services. En revanche, la demande intérieure a nettement accéléré,

soutenant la croissance (contribuant pour +2,2 points, après +1,4 point en 2018). Cette accélération a été portée à la fois par les dépenses de consommation des ménages et des administrations publiques et par l'investissement total.

### 1 L'activité ralentit en 2019, freinée par le solde du commerce extérieur



Note : croissance du PIB en % et contributions en point.  
Champ : France.

Source : Insee, comptes nationaux, base 2014.

### La consommation des ménages a accéléré

Les dépenses de consommation des ménages ont accéléré en 2019 (+1,5 % en volume, après +0,9 % en 2018), dans un contexte d'accélération du pouvoir d'achat du revenu disponible brut des ménages. Ces dépenses ont été soutenues, en particulier, par les achats de biens durables, notamment en équipement du logement, et par les dépenses de loyers, d'hébergement-restauration et d'autres services marchands.

### L'investissement a été très dynamique

La formation brute de capital fixe de l'ensemble des agents économiques a accéléré en 2019 (+4,2 %, après +3,2 % en 2018), soutenue par l'investissement des ménages (+1,8 %, après +1,5 %) et par l'investissement public (+7,7 %, après +3,3 %), lui-même porté par l'investissement en construction des collectivités locales avant les élections municipales. L'investissement des entreprises est resté très dynamique (+3,6 %, après +3,7 %), en particulier en services.

### En 2019, le chômage a nettement baissé

L'emploi total a fortement accéléré en 2019, avec 358 000 créations nettes d'emplois tous secteurs confondus après 228 000 en 2018 (dont 287 500 créations nettes d'emplois dans le champ salarié public et privé, après 158 100 en 2018). Ainsi, le taux de chômage a poursuivi sa décline, atteignant 8,1 % de la population active française au quatrième trimestre 2019 après 8,7 % au quatrième trimestre 2018 (soit 8,4 % en moyenne annuelle en 2019 après 9,0 % en 2018).

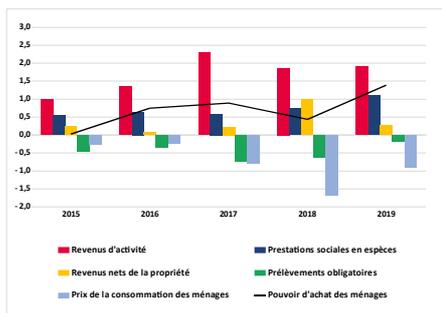
### Le pouvoir d'achat des ménages a soutenu la consommation

En 2019, le revenu disponible brut des ménages a progressé de 3,1 % en valeur (après +3,0 % en 2018). Il a été soutenu par une accélération des prestations sociales (+3,1 %, après +2,0 %, notamment du fait, en 2019 de la revalorisation et de l'élargissement de la prime d'activité mis en place dans le cadre des mesures d'urgence économiques et sociales) et par le ralentissement des impôts courants (+0,3 %, après +9,6 % en 2018), du fait notamment de la poursuite des réductions de taxe d'habitation et après une forte hausse de la CSG en 2018 du fait de la bascule de cotisations sociales vers la CSG. Les salaires nets de cotisations sociales ont ralenti, mais sont restés vigoureux (+3,3 %, après +4,8 %). Le prix de la dépense de consommation finale a ralenti (+0,9 %, après +1,7 % en 2018), si bien que le pouvoir d'achat du revenu disponible a accéléré (+2,1 %, après +1,3 %, *figure 2*). Ramené au niveau individuel, le pouvoir d'achat par unité de consommation a augmenté de 1,5 % (après +0,7 % en 2018).

Du côté des entreprises, la transformation du crédit d'impôt compétitivité emploi (CICE) en allègements de cotisations sociales a nettement soutenu le taux de marge des sociétés non financières (+1,8 point, mais +0,1 point hors transformation du CICE).

## 2 L'accélération des prestations sociales soutient le pouvoir d'achat

Évolution du pouvoir d'achat en % et contributions en points



Champ : France.

Source : Insee, comptes nationaux, base 2014.

## Au mois de mars et au deuxième trimestre 2020, l'activité a fortement chuté

Le contexte conjoncturel de l'année 2019 a été radicalement modifié début 2020 avec l'émergence de l'épidémie de Covid-19, frappant d'abord la Chine puis se propageant dans le reste du monde. Les mesures prises, en France et dans les autres pays concernés, pour endiguer la propagation du virus, ont des conséquences lourdes sur le fonctionnement des économies. En France, un confinement de la population a été mis en place entre le 16 mars et le 11 mai, s'ajoutant à la fermeture des établissements recevant du public et des commerces non essentiels.

Dans ce contexte, l'activité a lourdement chuté : pendant toute la période de confinement, elle se serait située à environ un tiers en deçà de son niveau en situation « normale » d'activité (figure 3). Dans les autres pays, la forte baisse du PIB au premier trimestre 2020 témoigne, comme en France, de l'ampleur du choc.

Au premier trimestre 2020, le PIB a baissé de 2,2 % en Allemagne, 5,3 % en France, 5,3 % en Italie, 5,2 % en Espagne, 2,0 % au Royaume-Uni, 1,3 % aux États-Unis, ces écarts pouvant traduire à la fois les différences de calendrier dans la mise en place de mesures d'endiguement de l'épidémie et les différences méthodologiques d'estimation de l'activité dans cette période très particulière.

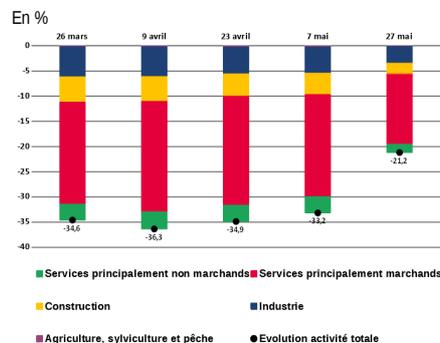
En France, la perte d'activité concerne surtout les branches marchandes (-40 % pendant toute la durée de confinement). Dans l'industrie, hormis la branche agro-alimentaire nécessaire à la fourniture de biens essentiels, les autres branches sont particulièrement touchées, à travers la baisse de la demande nationale et étrangère, les difficultés d'approvisionnement ou encore l'indisponibilité de la main-d'œuvre et les difficultés à mettre en place les mesures sanitaires sur les sites de production. Dans les services, les pertes d'activité sont plus contrastées, élevées dans les secteurs directement concernés par les mesures de confinement (commerce, services de transport, hébergement et restauration, loisirs) et plus faibles dans les activités telles que les services financiers ou d'assurance. Enfin, la construction a pâti de l'arrêt partiel voire complet des chantiers.

La crise sanitaire s'est également traduite par un recul important de la consommation des ménages, qui elle aussi se serait située un tiers environ en deçà de son niveau en situation « normale » (-35 % de perte de consommation à la fin mars puis -32 % au 7 mai). Cette perte traduit notamment la chute des achats de carburants, de véhicules automobiles et d'autres biens manufacturés (habillement) mais également des services de transport, d'hébergement et restauration et de

loisirs. En revanche, certains produits ont vu leur consommation augmenter pendant le confinement (produits alimentaires notamment).

Cette crise touche fortement l'ensemble des régions françaises, avec quelques disparités néanmoins, compte tenu des différences de structure sectorielle qui existent d'un territoire à un autre. En effet, la perte d'activité au niveau local dépend entre autres du poids des activités durement touchées par la crise (tourisme, construction...) et de celui des secteurs qui au contraire sont davantage épargnés (agriculture). ■

## 3 L'activité a fortement baissé pendant le confinement puis se redresserait progressivement



Source : Points de conjoncture de l'Insee ; les dates indiquées sont les dates de parution de ces différents Points.

## Pour en savoir plus

- Voir l'éclairage régional du Point de conjoncture du 7 mai.

# Emploi

## La création d'emploi régionale portée par le tertiaire marchand et la construction

En 2019, dans les Pays de la Loire, l'emploi salarié total progresse de 1,4 %, un peu plus qu'en France (+ 1,1 %). L'emploi continue ainsi sa progression sur un rythme plus soutenu qu'en 2018 mais moins qu'en 2017 (+ 0,7 % après + 2,4 % en 2017). Il augmente dans tous les secteurs, notamment dans le tertiaire marchand. Dans la construction et dans l'industrie, l'emploi progresse à un rythme un peu moins soutenu. Enfin, il croît également dans le tertiaire non marchand, mais plus faiblement.

Charles Battesti, Insee

En 2019, dans les Pays de la Loire, l'emploi salarié total augmente de 1,4 % et atteint 1,47 million d'emplois en fin d'année. L'emploi continue sa progression à un rythme plus soutenu qu'en 2018 mais légèrement moins qu'en 2017 (+ 0,7 % après + 2,4 % en 2017). En 2019, la croissance de l'emploi est de nouveau plus forte dans la région qu'au niveau national (+ 1,1 %) (*figure 1*). L'emploi augmente tout au long de l'année : + 0,4 % au 1<sup>er</sup> trimestre, + 0,3 % au 2<sup>e</sup> trimestre, + 0,1 % au 3<sup>e</sup> trimestre et + 0,7 % au 4<sup>e</sup> trimestre.

La croissance de l'emploi est principalement portée par la Loire-Atlantique (+ 1,9 %) et, dans une moindre mesure au regard de son poids relatif, par la Mayenne (+ 1,9 %, après - 0,7 % en 2018). L'emploi augmente aussi en Vendée (+ 1,6 %) et en Maine-et-Loire (+ 0,9 %). En revanche, il recule de 0,2 % dans la Sarthe (*figure 2*).

### Tertiaire marchand en hausse, rebond de l'intérim

L'emploi dans le tertiaire marchand hors intérim augmente de 2,1 % en 2019, plus fortement qu'en France (+ 1,8 %). Il progresse nettement en Loire-Atlantique, en Mayenne, en Vendée (+ 2,3 %) ainsi qu'en Maine-et-Loire (+ 2,1 %), plus timidement dans la Sarthe (+ 0,6 %). Dans la région, l'emploi augmente fortement dans l'hébergement et la restauration (+ 5,0 %), dans l'information et la

communication (+ 3,7 %), les services immobiliers (+ 3,4 %) ainsi que les services aux entreprises (+ 3,1 %). La hausse est plus modérée dans le commerce et les transports (+ 1,5 %). Dans tous ces secteurs, la progression de l'emploi au niveau régional est plus forte qu'au niveau national. Dans les services financiers, l'emploi augmente plus légèrement (+ 0,5 %), comme au niveau national. Enfin, dans les services aux ménages, l'emploi progresse de 0,3 %, soit légèrement moins qu'en France (+ 0,4 %).

Après une baisse en 2018 (- 5,7 %) relativisée par trois années de très forte augmentation, l'intérim régional rebondit alors qu'il est en léger recul en France (+ 2,8 % contre - 0,3 %) (*figure 3*). La hausse, portée principalement par la Loire-Atlantique (+ 4,8 %), est plus modérée en Maine-et-Loire (+ 2,7 %) et en Mayenne (+ 1,5 %). Enfin, l'intérim progresse plus faiblement dans la Sarthe (+ 0,4 %) et en Vendée (+ 0,2 %).

L'emploi augmente légèrement dans le tertiaire non marchand : + 0,3 % dans la région, comme au niveau national.

### Construction en hausse, mais moins dynamique qu'en France

La construction gagne encore des emplois en 2019 (*figure 4*). Cependant, même si la progression accélère dans la région (+ 1,7 % en 2019 contre + 1,1 % en 2018),

elle reste moins élevée qu'en France (+ 3,3 % en 2019). L'emploi dans la construction est toujours dynamique en Vendée (+ 2,9 %) et en Loire-Atlantique (+ 2,6 %). Il progresse également en Mayenne (+ 0,8 %) et en Maine-et-Loire (+ 0,7 %) mais recule dans la Sarthe (- 1,8 %).

### Le dynamisme de l'emploi régional porté par le secteur industriel

L'emploi industriel régional augmente de 1,1 %, plus qu'au niveau national (+ 0,3 %). Toutefois, des disparités existent entre départements : une augmentation en Loire-Atlantique (+ 2,7 %), en Maine-et-Loire et en Vendée (+ 1,2 %) mais un recul en Mayenne (- 0,2 %). Dans la Sarthe, l'emploi industriel baisse (- 1,3 %) notamment en raison de la liquidation judiciaire des établissements de la papeterie Arjowiggins, prononcée par le tribunal de commerce de Nanterre fin mars 2019. L'emploi augmente fortement dans la fabrication des matériels de transport (+ 3,7 %) et des biens d'équipements (+ 2,1 %), largement plus qu'au niveau national. Il progresse également dans l'industrie agroalimentaire (+ 1,6 %) et le secteur de l'énergie, l'eau, les déchets, la cokéfaction et le raffinage (+ 1,0 %), un peu plus qu'en France. Cependant, il recule légèrement dans les autres branches industrielles (- 0,1 %). ■

## Méthodologie

- Auparavant, les **estimations trimestrielles d'emploi**, publiées au niveau localisé (région et département) portaient seulement sur les salariés du secteur marchand – hors agriculture et activités des particuliers employeurs – en France métropolitaine. Depuis 2018, le champ des estimations localisées est étendu à l'ensemble de l'emploi salarié et aux départements d'outre-mer (hors Mayotte). Par rapport à la situation antérieure, sont donc ajoutés les salariés de la fonction publique, de l'agriculture et de l'ensemble des particuliers employeurs.
- Les **estimations trimestrielles** régionales et départementales sont construites selon une méthodologie identique à celle employée au niveau national : les évolutions trimestrielles sont calculées à partir de données administratives, qui sont ensuite recalées pour chaque zone géographique sur les estimations annuelles au 31 décembre.
- La source principale des évolutions d'emploi provient de la statistique établie par les Urssaf à partir des déclarations des établissements versant des cotisations sociales. En ce qui concerne l'**emploi intérimaire**, l'indicateur est élaboré par la Dares (ministère du Travail, de l'Emploi, de la Formation professionnelle et du Dialogue social), à partir des déclarations mensuelles des entreprises de travail temporaire adressées à Pôle emploi.

## 1 Emploi salarié total par secteur d'activité

Secteur d'activité	en %				
	Emploi au 31/12/2019 (en milliers)	Glissement annuel			Glissement annuel moyen 2018/2013 <sup>(1)</sup>
		Pays de la Loire	Pays de la Loire	France hors Mayotte	Pays de la Loire
<b>Agriculture</b>	<b>27,0</b>	<b>0,5</b>	<b>1,1</b>	<b>- 0,2</b>	<b>0,7</b>
<b>Industrie</b>	<b>255,4</b>	<b>1,1</b>	<b>0,3</b>	<b>0,5</b>	<b>- 0,5</b>
Industrie agroalimentaire	63,0	1,6	1,5	1,1	0,8
Énergie, eau, déchets, cokéfaction et raffinage	17,0	1,0	0,7	- 0,3	0,0
Biens d'équipement	34,4	2,1	0,2	0,2	- 1,0
Matériels de transport	30,4	3,7	0,4	1,6	- 1,0
Autres branches industrielles	110,6	- 0,1	- 0,2	0,1	- 0,8
<b>Construction</b>	<b>89,4</b>	<b>1,7</b>	<b>3,3</b>	<b>- 0,7</b>	<b>- 0,6</b>
<b>Tertiaire marchand</b>	<b>668,5</b>	<b>2,1</b>	<b>1,6</b>	<b>2,2</b>	<b>1,4</b>
Commerce	182,5	1,5	1,2	0,9	0,6
Transports	75,8	1,5	1,2	1,8	0,6
Hébergement - restauration	48,4	5,0	4,4	2,0	1,9
Information - communication	37,8	3,7	2,5	4,2	2,3
Services financiers	47,4	0,5	0,5	1,3	0,5
Services immobiliers	10,8	3,4	0,2	0,9	0,8
Services aux entreprises hors intérim	132,0	3,1	2,6	2,8	2,1
Intérim	64,9	2,8	- 0,3	8,9	7,0
Services aux ménages	68,8	0,3	0,4	0,1	- 0,1
<b>Tertiaire non marchand</b>	<b>428,9</b>	<b>0,3</b>	<b>0,3</b>	<b>0,5</b>	<b>0,2</b>
<b>Total</b>	<b>1 469,2</b>	<b>1,4</b>	<b>1,1</b>	<b>1,1</b>	<b>0,7</b>

Note : données CVS en fin de trimestre. Les données du dernier trimestre affiché sont provisoires.

<sup>(1)</sup> : glissement annuel qu'aurait connu l'emploi salarié du secteur, si l'évolution avait été la même pour chaque année de la période considérée.

Champ : emploi salarié total.

Sources : Insee, estimations d'emploi ; estimations trimestrielles Acooss-Urssaf, Dares, Insee.

## 2 Emploi salarié total par département et par grand secteur d'activité

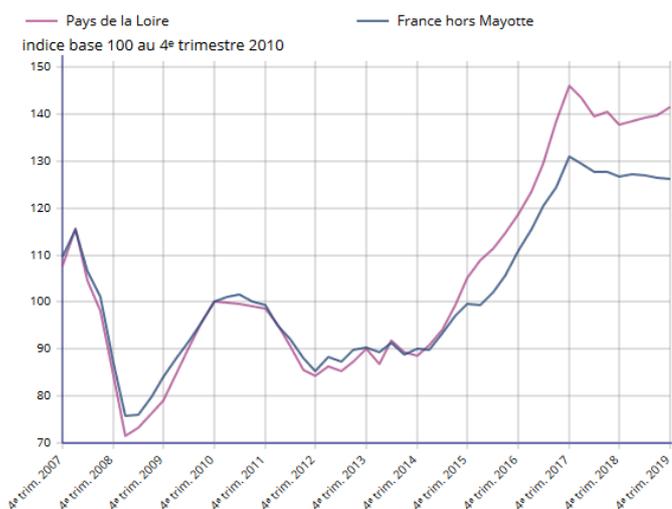
	Emploi au 31/12/2019 (en milliers)	en %						
		Glissement annuel						
		Agriculture	Industrie	Construction	Tertiaire marchand	dont Intérim	Tertiaire non marchand	
Loire-Atlantique	602,2	- 1,4	2,7	2,6	2,6	4,8	0,4	1,9
Maine-et-Loire	303,6	- 3,5	1,2	0,7	2,2	2,7	- 0,2	0,9
Mayenne	113,5	1,4	- 0,2	0,8	2,2	1,5	3,3	1,9
Sarthe	200,7	- 2,7	- 1,3	- 1,8	0,6	0,4	- 0,2	- 0,2
Vendée	249,2	14,2	1,2	2,9	2,1	0,2	0,0	1,6
<b>Pays de la Loire</b>	<b>1 469,2</b>	<b>0,5</b>	<b>1,1</b>	<b>1,7</b>	<b>2,1</b>	<b>2,8</b>	<b>0,3</b>	<b>1,4</b>

Note : données CVS en fin de trimestre. Les données du dernier trimestre affiché sont provisoires.

Champ : emploi salarié total.

Sources : Insee, estimations d'emploi ; estimations trimestrielles Acooss-Urssaf, Dares, Insee.

## 3 Évolution trimestrielle de l'emploi intérimaire

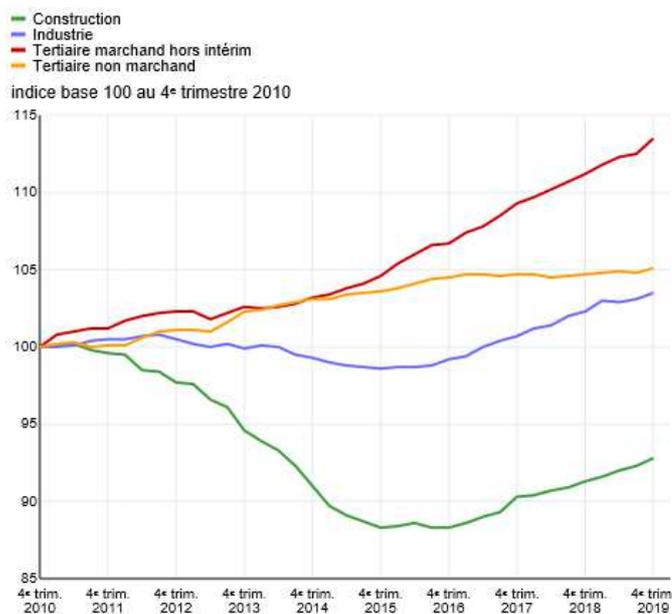


Notes : données CVS. Les données du dernier trimestre affiché sont provisoires.

Champ : emploi intérimaire en fin de trimestre.

Sources : Insee, estimations d'emploi ; estimations trimestrielles Acooss-Urssaf, Dares, Insee.

## 4 Évolution trimestrielle de l'emploi salarié total par grand secteur d'activité dans les Pays de la Loire



Note : données CVS en fin de trimestre. Les données du dernier trimestre affiché sont provisoires.

Champ : emploi salarié total.

Sources : Insee, estimations d'emploi ; estimations trimestrielles Acooss-Urssaf, Dares, Insee.

# Chômage et politiques d'emploi

## Nouvelle baisse du chômage et de la demande d'emploi

Alors que l'année 2018 s'est achevée sur une baisse du taux de chômage et de la demande d'emploi dans les Pays de la Loire, cette amélioration se poursuit en 2019. Avec un taux de chômage de 6,9 % fin 2019, les Pays de la Loire affichent le plus faible taux derrière la Bretagne. Le nombre de demandeurs d'emploi (catégories A, B et C) continue à diminuer. Le recours à l'activité partielle est, contrairement à 2018, en augmentation. Le nombre d'entrées en apprentissage est en hausse dans le secteur marchand et non marchand.

Éric Craipeau, Direction régionale des entreprises, de la concurrence, de la consommation, du travail et de l'emploi des Pays de la Loire

### Taux de chômage en baisse

Après une baisse en 2018 (-0,2 point), le taux de chômage dans les Pays de la Loire recule de nouveau en 2019 (figure 1). Il s'établit à 6,9 % de la population active au 4<sup>e</sup> trimestre, inférieur de 1,2 point au taux national (8,1 % au 4<sup>e</sup> trimestre 2019). Il s'agit du niveau le plus bas depuis le 4<sup>e</sup> trimestre 2008. La baisse sur un an du taux de chômage régional (-0,3 point) est inférieure à celle de la France (-0,7 point). Fin 2019, les Pays de la Loire affichent le plus faible taux derrière la Bretagne.

Au sein de la région, le taux de chômage est inférieur au taux national dans tous les départements, excepté dans la Sarthe. Sur un an, la baisse se situe entre 0,2 point en Mayenne et 0,4 point en Maine-et-Loire. Avec un taux de chômage de 8,1 %, la Sarthe demeure le département le plus touché devant le Maine-et-Loire (7,5 %). À l'inverse, la Mayenne est le département le plus épargné (5,4 %). La Loire-Atlantique (6,7 %) et la Vendée (6,3 %) se situent dans une position intermédiaire. Les zones d'emploi les plus affectées sont celles de La Flèche (8,7 %), Saumur (8,6 %), Angers (8,4 %) et Le Mans (8,2 %) (figure 2). *A contrario*, les territoires où les taux sont les plus faibles dans notre région sont : les Herbiers, 2<sup>e</sup> taux le plus faible des zones d'emploi françaises (4,3 %) et Ancenis (5,0 %).

### Demandeurs d'emploi : recul des catégories A, B et C

Le nombre de personnes sans emploi inscrites à Pôle emploi et tenues de faire des actes positifs de recherche d'emploi (catégorie A) diminue en 2019 (figure 3). Avec 164 000 demandeurs d'emploi

inscrits en catégorie A au 4<sup>e</sup> trimestre 2019, les Pays de la Loire connaissent une baisse de 0,6 % sur un an, après une baisse de 0,9 % en 2018 (figure 4). Le repli est néanmoins plus prononcé en France (-3,3 % sur un an). La demande d'emploi en catégorie A augmente pour les moins de 25 ans (+4,0 %, après +0,9 % en 2018). En revanche, elle diminue pour la tranche des 25 à 49 ans (-1,9 %, après -1,1 % en 2018), et pour les 50 ans et plus (-0,3 %, après -1,6 % en 2018).

L'activité réduite de catégorie B diminue de 5,0 % sur un an, après une hausse en 2018 (+0,5 %). Il en est de même pour la catégorie C qui est en baisse de 3,0 %, après une hausse de 0,3 % en 2018.

Au total, le nombre de demandeurs d'emploi tenus de faire des actes positifs de recherche d'emploi, soit l'ensemble des trois catégories A, B et C, diminue de 2,0 % en 2019, après une diminution de 0,3 % en 2018. Le repli est plus prononcé au niveau national (-3,0 %). Le nombre de demandeurs d'emploi de moins de 25 ans diminue (-2,5 %, après -1,7 % en 2018), ainsi que les 25 à 49 ans (-2,9 %, après -0,6 % en 2018) tandis que les 50 ans et plus continuent à augmenter (+0,6 % après +1,5 % en 2018). Le nombre de demandeurs d'emploi est en baisse chez les hommes (-1,8 %) et chez les femmes (-2,2 %). Le nombre de demandeurs d'emploi inscrits depuis plus d'un an, ou demandeurs d'emploi de longue durée, est en baisse (-2,1 %, après +2,9 % en 2018).

### Augmentation du recours au chômage partiel

Avec 467 800 heures consommées dans la région en 2019, le recours au chômage

partiel augmente de 34 % par rapport à l'année précédente, après une baisse de 37 % en 2018. Il diminue dans la construction (-27 %) mais augmente dans tous les autres secteurs : +6 % dans le tertiaire, +42 % dans le commerce et +69 % dans l'industrie.

### Augmentation des entrées en apprentissage

Le nombre d'entrées en apprentissage augmente de nouveau : 24 230 nouveaux apprentis en 2019 dans les Pays de la Loire, dont 23 580 dans le secteur privé et 650 dans le secteur public, soit 18,6 % de plus que l'année précédente (figure 5).

Dans les Pays de la Loire, 12 600 parcours contractualisés d'accompagnement vers l'emploi et l'autonomie (PACEA) ont été signés en 2019, soit une augmentation de 25,0 % sur un an. Modalité spécifique du PACEA, la garantie jeune permet d'accompagner les jeunes entre 16 et 25 ans en situation de grande précarité vers l'emploi ou la formation. Cette garantie est en hausse de 1,7 % sur un an.

L'année 2019 s'achève sur un bilan positif concernant le chômage et les politiques de l'emploi. Seul bémol, le chômage partiel qui est en hausse après des niveaux de consommation très bas en 2018. La crise sanitaire mondiale qui a débuté en Chine en décembre 2019 n'a pas fait ressentir ses effets sur le bilan 2019. Néanmoins, il convient de signaler qu'en avril 2020 on observe une hausse sur un mois de la demande d'emploi, jamais enregistrée, pour la catégorie A de 32,6 % et de 4,6 % pour la catégorie A,B,C. ■

## Définitions

Catégories de demandeurs d'emploi tenus de faire des actes positifs de recherche d'emploi :

- catégorie A : sans emploi ;
- catégorie B : ayant exercé une activité réduite courte (de 78 heures ou moins au cours du mois) ;
- catégorie C : ayant exercé une activité réduite longue (de plus de 78 heures au cours du mois).

**Chômeur (BIT)** : au sens du Bureau international du travail (BIT), un chômeur est une personne en âge de travailler (15 ans ou plus) qui répond simultanément à trois conditions : être sans emploi, c'est-à-dire ne pas avoir travaillé au moins une heure durant une semaine de référence ; être disponible pour prendre un emploi dans les 15 jours ; avoir cherché activement un emploi dans le mois précédent ou en avoir trouvé un qui commence dans moins de trois mois.

## 1 Taux de chômage

en % de la population active

	2018 T4	2019 T1	2019 T2	2019 T3	2019 T4 (p)	Évolution 2019 T4 / 2018 T4 (en points de %)
Loire-Atlantique	7,0	6,9	6,8	6,9	6,7	-0,3
Maine-et-Loire	7,9	7,8	7,7	7,7	7,5	-0,4
Mayenne	5,6	5,6	5,4	5,5	5,4	-0,2
Sarthe	8,4	8,4	8,2	8,4	8,1	-0,3
Vendée	6,6	6,7	6,5	6,6	6,3	-0,3
<b>Pays de la Loire</b>	<b>7,2</b>	<b>7,2</b>	<b>7,0</b>	<b>7,1</b>	<b>6,9</b>	<b>-0,3</b>
France hors Mayotte	8,8	8,7	8,4	8,5	8,1	-0,7

p : données provisoires.

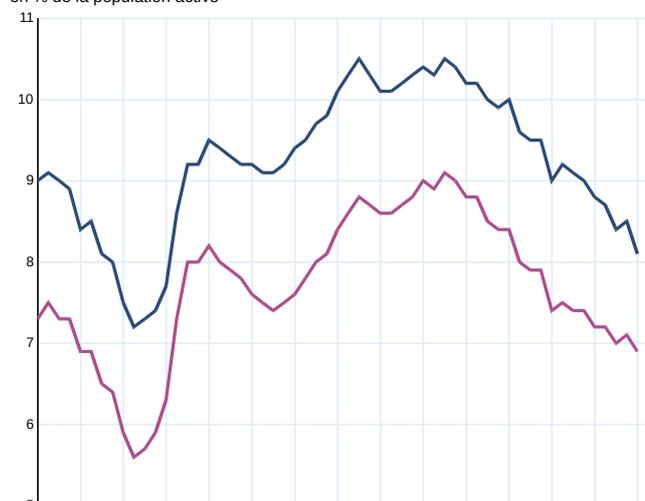
Note : données CVS.

Source : Insee, taux de chômage au sens du BIT et taux de chômage localisé

## 2 Évolution trimestrielle du taux de chômage

— Pays de la Loire — France hors Mayotte

en % de la population active

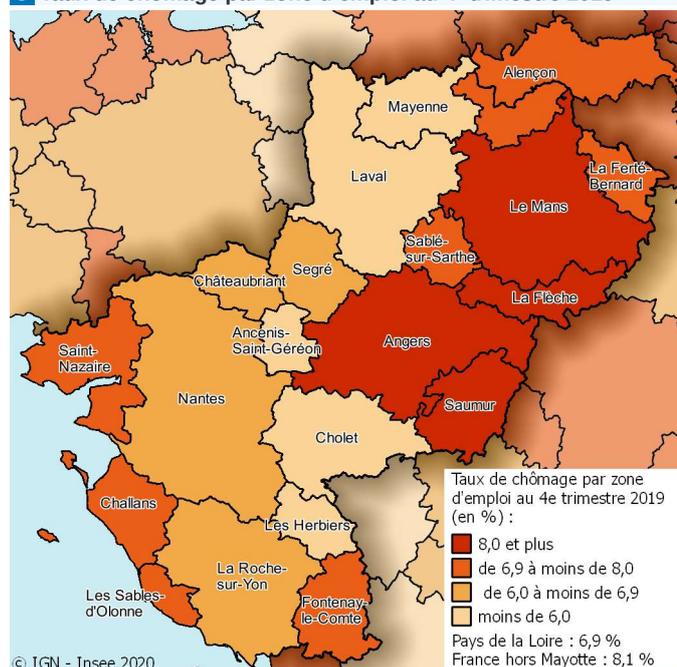


4<sup>e</sup> trim. 2005, 4<sup>e</sup> trim. 2006, 4<sup>e</sup> trim. 2007, 4<sup>e</sup> trim. 2008, 4<sup>e</sup> trim. 2009, 4<sup>e</sup> trim. 2010, 4<sup>e</sup> trim. 2011, 4<sup>e</sup> trim. 2012, 4<sup>e</sup> trim. 2013, 4<sup>e</sup> trim. 2014, 4<sup>e</sup> trim. 2015, 4<sup>e</sup> trim. 2016, 4<sup>e</sup> trim. 2017, 4<sup>e</sup> trim. 2018, 4<sup>e</sup> trim. 2019

Note : données CVS. Les données du dernier trimestre affiché sont provisoires.

Source : Insee, taux de chômage au sens du BIT et taux de chômage localisé.

## 3 Taux de chômage par zone d'emploi au 4<sup>e</sup> trimestre 2019



© IGN - Insee 2020

Note : données CVS provisoires.

Source : Insee, taux de chômage au sens du BIT et taux de chômage localisé.

## 4 Demandeurs d'emploi en fin de mois

Demandeurs d'emploi au 4<sup>e</sup> trimestre 2019

	Demandeurs d'emploi au 4 <sup>e</sup> trimestre 2019				Évolution 2019/2018 (en %) <sup>(1)</sup>	
	Catégories A, B, C (milliers)	Catégorie A (milliers)	Catégories A, B, C (% de l'ensemble)	Catégorie A (% de l'ensemble)	Catégories A, B, C	Catégorie A
Hommes	140 360	81 190	45,0	49,5	-1,8	-0,2
Femmes	171 320	82 810	55,0	50,5	-2,2	-0,9
Moins de 25 ans	46 670	26 440	15,0	16,1	-2,5	4,0
Entre 25 à 49 ans	188 850	95 980	60,6	58,5	-2,9	-1,9
50 ans ou plus	76 160	41 580	24,4	25,4	0,6	-0,3
Inscrits depuis un an ou plus	148 350	nd	47,6	nd	-2,1	nd
dont inscrits depuis plus de 2 ans	87 510	nd	28,1	nd	1,7	nd
<b>Pays de la Loire</b>	<b>311 680</b>	<b>164 000</b>	<b>100,0</b>	<b>100,0</b>	<b>-2,0</b>	<b>-0,6</b>
France entière	5 746 400	3 551 300	100,0	100,0	-3,0	-3,3

nd : données non disponibles.

<sup>(1)</sup> : évolution de l'indicateur entre le 4<sup>e</sup> trimestre 2018 et le 4<sup>e</sup> trimestre 2019.

Note : données CVS-CJO.

Avertissement : le nombre de demandeurs d'emploi au 4<sup>e</sup> trimestre est une moyenne des stocks de demandeurs d'emploi à la fin des mois d'octobre, novembre et décembre afin de mieux dégager les évolutions tendanciennes.

Sources : Pôle emploi-DARES, STMT.

## 5 Entrées dans les dispositifs de contrats aidés, d'alternance et d'accompagnement des jeunes dans les Pays de la Loire

	2018	2019	Évolution 2019/2018 (en %)
<b>Aides à l'emploi <sup>(1)</sup></b>	<b>57 013</b>	<b>58 885</b>	<b>3,3</b>
- <b>Contrats aidés</b>	<b>21 273</b>	<b>19 337</b>	<b>-9,1</b>
Parcours emploi compétences (PEC) et contrats d'accompagnement dans l'emploi (CUI-CAE)	4 786	3 156	-34,1
Contrat initiative emploi (CUI-CIE)	41	55	34,1
Insertion par l'activité économique (IAE)	16 446	16 126	-1,9
- <b>Contrats en alternance</b>	<b>35 740</b>	<b>39 548</b>	<b>10,7</b>
Apprentissage (secteur public et privé)	20 433	24 232	18,6
Contrat de professionnalisation	15 307	15 316	0,1
<b>Accompagnement des jeunes</b>			
Parcours contractualisé d'accompagnement vers l'emploi et l'autonomie (PACEA)	10 056	12 603	25,3
dont Garantie jeunes	3 743	3 808	1,7

<sup>(1)</sup> : extraction à fin avril 2020.

Note : les entrées comprennent les conventions initiales et les reconductions de contrats.

Sources : ASP ; I-Milo ; Chambres consulaires ; Dares.

# Démographie d'entreprises

## Les créations d'entreprises progressent fortement

En 2019, 33 100 entreprises sont créées dans les Pays de la Loire, soit le plus haut niveau depuis 10 ans. Les créations d'entreprises progressent de 23,7 %, portées par l'essor des immatriculations de micro-entrepreneurs. La hausse est également soutenue pour les créations d'entreprises individuelles classiques et de sociétés. Les créations s'accroissent notamment dans les services. Le nombre de défaillances d'entreprises continue de reculer (-7,2 % en 2019).

Guillaume Coutard, Insee

En 2019, 33 100 entreprises sont créées dans les Pays de la Loire : 14 700 sous le régime de micro-entrepreneur, 9 300 entreprises individuelles classiques et 9 100 sociétés (*figure 1*). Le nombre de créations d'entreprises atteint un nouveau record. Il progresse de 23,7 % en 2019 (après +15,7 % en 2018). Cette hausse, la plus forte mesurée depuis 10 ans, est supérieure à celle observée au niveau national (+17,9 %).

Comme en 2018, elle est principalement due à la croissance des immatriculations sous le régime de micro-entrepreneur. Les immatriculations sous ce régime progressent de 29,9 % (après +28,5 % en 2018), soit un rythme proche du niveau national (+25,3 %). Ainsi, en 2019, la part des micro-entrepreneurs dans le nombre total de créations continue d'augmenter (44 % après 42 % en 2018) mais reste inférieure à la France (47 %). Ce succès peut s'expliquer par les évolutions législatives entrées en vigueur ces deux dernières années. Notamment, les seuils de chiffre d'affaires permettant d'accéder au régime micro-social simplifié ont doublé depuis le 1<sup>er</sup> janvier 2018 et les trois premières années d'activité sont partiellement exonérées de cotisations sociales depuis le 1<sup>er</sup> janvier 2019.

Les créations d'entreprises individuelles classiques s'accroissent de 23,3 %, soit une progression plus forte qu'en France (+15,7 %). Les créations de sociétés s'envolent (+15,1 %, après +0,8 % en 2018). Elles augmentent dans une moindre mesure en France (+8,6 %).

### Hausse soutenue dans l'ensemble des départements de la région

En 2019, le nombre de créations d'entreprises s'accroît fortement dans tous les départements. En Loire-Atlantique, il progresse de 25,0 % (*figure 2*). Avec 15 600 créations d'entreprises, c'est le

département contribuant le plus au dynamisme entrepreneurial de la région. Les créations d'entreprises individuelles classiques poursuivent leur forte progression (+30,1 %). Le nombre d'immatriculations d'entreprises sous le régime des micro-entrepreneurs augmente nettement (+26,7 %) tout comme les créations de sociétés (+18,4 %).

Les créations d'entreprises sont les plus dynamiques en Vendée (+27,0 %), tirées par les progressions des micro-entrepreneurs et des sociétés (respectivement +43,4 % et +19,6 %). Les créations vendéennes pour ces deux statuts sont les plus fortes de la région.

En Mayenne, les créations d'entreprises sont en hausse de 22,0 %, portées également par le dynamisme des créations de micro-entrepreneurs (+41,2 %). Les créations d'entreprises augmentent au même rythme en Maine-et-Loire (+20,1 %) et dans la Sarthe (+20,5 %). Dans ce dernier département, les créations de micro-entrepreneurs sont les moins dynamiques (+24,9 %).

### Les créations tirées par les services

Les créations d'entreprises augmentent dans tous les secteurs d'activité. Elles progressent le plus fortement dans l'industrie (+32,1 %, soit +500 créations) soutenues notamment par les créations d'entreprises individuelles classiques et de sociétés (*figure 3*).

En 2019, elles augmentent nettement dans les services aux particuliers (+28,5 %, soit +1 800 créations). Il s'agit principalement d'immatriculations sous le régime de micro-entrepreneur. Elles augmentent au même rythme dans les services aux entreprises (+26,8 %, soit +2 500 créations), soutenues notamment par les créations dans les activités spécialisées, scientifiques et techniques (+26,4 %), les activités immobilières

(+28,9 %), et les activités d'information et de communication (+35,4 %).

Elles progressent plus modérément dans la construction (+20,8 %, soit +500 créations).

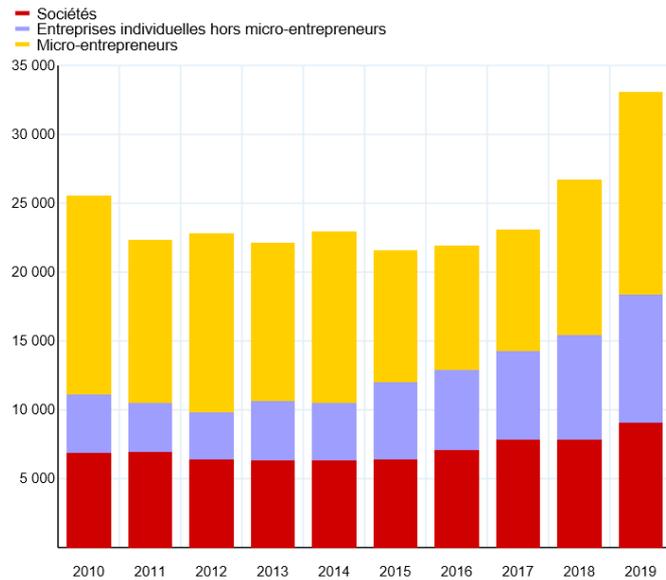
Les créations d'entreprises augmentent plus modérément dans le secteur regroupant le commerce, les transports, l'hébergement et la restauration (+14,4 %, soit +1 000 créations). Elles sont moins soutenues par la progression des activités du transport et de l'entreposage qu'en 2018 (+32,2 %, après +115,5 % en 2018).

### La baisse du nombre de défaillances se poursuit

Dans les Pays de la Loire, le nombre de défaillances d'entreprises baisse pour la 4<sup>e</sup> année consécutive. En 2019, il diminue de 7,2 %, passant de 2 400 défaillances enregistrées en 2018 à 2 200 en 2019 (*figure 4*). Le recul reste plus marqué qu'en France (-5,2 %). Cette baisse concerne tous les départements de la région, à l'exception de la Vendée (+1,9 %). Les défaillances diminuent fortement dans la Sarthe et en Maine-et-Loire (respectivement -19,6 % et -14,1 %) et dans une moindre mesure en Mayenne (-8,7 %). Elles reculent peu en Loire-Atlantique (-2,0 %).

Les défaillances diminuent le plus dans l'industrie (-16,8 %). Elles continuent de baisser dans l'ensemble regroupant le commerce, les transports, l'hébergement et la restauration (-9,5 %), les services aux particuliers (-8,8 %) et la construction (-4,5 %). Les défaillances reculent dans les services aux entreprises (-5,9 %), après une année de hausse. ■

## 1 Créations d'entreprises dans les Pays de la Loire



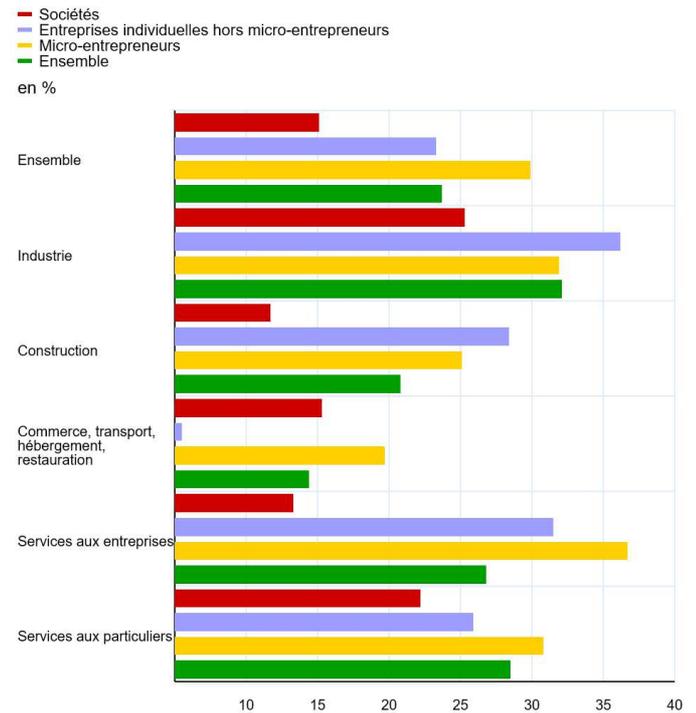
Note : nombre de créations brutes.  
 Champ : ensemble des activités marchandes non agricoles.  
 Source : Insee, REE (Répertoire des Entreprises et des Établissements - Sirene).

## 2 Créations d'entreprises par département

	en %			Créations en 2019 (nombre)	Évolution 2019/2018
	Sociétés	Entreprises individuelles hors micro-entrepreneurs	Régime de micro-entrepreneur		
Loire-Atlantique	18,4	30,1	26,7	15 636	25,0
Maine-et-Loire	10,7	17,7	29,3	6 530	20,1
Mayenne	- 3,5	29,9	41,2	1 982	22,0
Sarthe	13,5	20,9	24,9	3 545	20,5
Vendée	19,6	17,1	43,4	5 365	27,0
<b>Pays de la Loire</b>	<b>15,1</b>	<b>23,3</b>	<b>29,9</b>	<b>33 058</b>	<b>23,7</b>
France entière	8,6	15,7	25,3	815 257	17,9

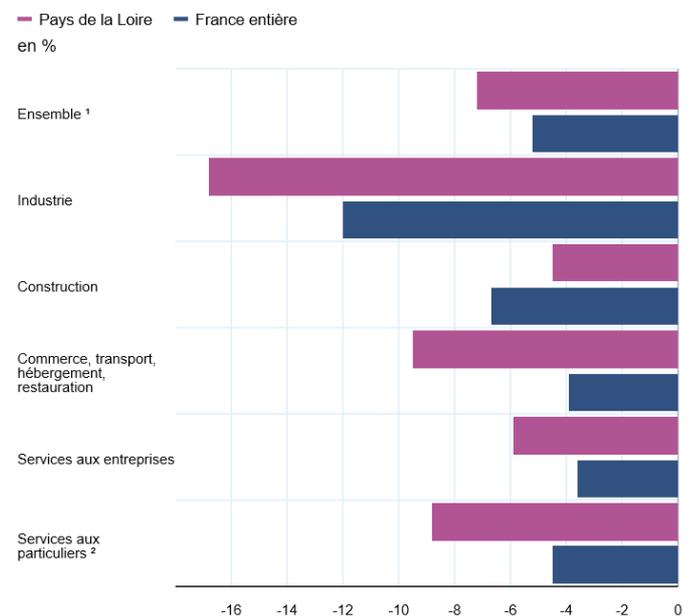
Note : données brutes.  
 Champ : ensemble des activités marchandes non agricoles.  
 Source : Insee, REE (Répertoire des Entreprises et des Établissements - Sirene).

## 3 Évolution du nombre de créations d'entreprises entre 2018 et 2019 dans les Pays de la Loire



Note : données brutes.  
 Champ : ensemble des activités marchandes non agricoles.  
 Source : Insee, REE (Répertoire des Entreprises et des Établissements - Sirene).

## 4 Évolution des défaillances d'entreprises selon le secteur d'activité entre 2018 et 2019 dans les Pays de la Loire



<sup>1</sup> : y compris agriculture.  
<sup>2</sup> : hors administration publique, activités des ménages en tant qu'employeurs et activités extra-territoriales.  
 Note : données brutes, en date de jugement.  
 Source : Banque de France, Fiben (extraction du 20 mars 2020).

# Commerce extérieur

## Détérioration du solde commercial, suite à une légère baisse des exportations

En 2019, les exportations des entreprises ligériennes diminuent légèrement (-0,7 %, après une très nette hausse de 16,5 % en 2018). Parallèlement, les importations décélèrent (2,3 % de croissance après + 6,1 % en 2018). Le déficit du commerce extérieur régional se creuse de 769 millions d'euros et s'établit à - 5,7 milliards d'euros. Le secteur des produits de la construction aéronautique et spatiale est le plus dynamique, avec des échanges commerciaux en hausse de 46 %. Les livraisons de produits pétroliers raffinés et coke chutent en lien avec la baisse de la production française de cette branche d'activité et l'arrêt technique de la raffinerie de Donges.

Philippe Saurigny, Douane

Le montant des échanges commerciaux de la région hors matériel militaire varie peu (+ 1,0 %) et s'établit à 49,5 milliards d'euros. Les Pays de la Loire représentent 4,4 % des exportations de la France (contre 4,6 % en 2018), et 4,8 % des importations (comme en 2018), conservant ainsi son 8<sup>e</sup> rang national. L'augmentation des échanges est essentiellement due à la hausse des importations, qui s'établissent à 27,6 milliards d'euros, contre 27,0 milliards en 2018 (*figure 1*). Les exportations pour leur part sont en légère baisse, avec 21,9 milliards d'euros, contre 22,0 milliards en 2018. Moteur de la région, 53,9 % des importations sont réalisés en Loire-Atlantique, avec une hausse de 4,2 % depuis 2018 (*figure 2*). En revanche, les importations diminuent dans la Sarthe, pour la seconde année consécutive. Cette baisse touche également les exportations de ce département, qui chutent chaque année depuis 2015. *A contrario*, les exportations et les importations vendéennes augmentent régulièrement depuis 2016.

### Faible baisse des exportations, liée principalement aux produits énergétiques

La légère baisse des exportations au départ de la région (-0,7 %) s'explique en grande partie par la chute des livraisons de produits pétroliers raffinés et coke. Elles passent de 1 322 millions d'euros en 2018 à 792 millions en 2019 (*figure 3*), en lien avec le recul sur le plan national de la production française de la branche cokéfaction-raffinage. L'arrêt technique programmé de la raffinerie Total de Donges au printemps 2019 explique également cette baisse. Les exportations du secteur des navires et bateaux diminuent également (- 16 %).

En revanche, les exportations des produits de la construction aéronautique et spatiale augmentent fortement (+ 55 %, soit une hausse de 1,05 milliard d'euros). Cette

hausse est liée en grande partie à la poursuite de la ligne maritime ouverte en mai 2018 par Airbus entre Montoir-de-Bretagne et la ville de Mobile, aux États-Unis. Parmi les autres secteurs aux exportations dynamiques, figurent celui des produits chimiques de base, produits azotés, matières plastiques et caoutchouc synthétique (+ 56,8 %), ainsi que celui des produits informatiques, électroniques et optiques (+ 28,8 %).

Le poids de la Loire-Atlantique est toujours très élevé, représentant 47,9 % des exportations au départ de la région, malgré une très légère baisse pour ce département de 0,3 % depuis 2018.

### Décélération des importations, due à une chute du secteur énergétique

Après deux années de vive croissance (+ 13,7 % en 2017 et + 6,1 % en 2018), les importations ligériennes décélèrent en 2019 (+ 2,3 %). Ce ralentissement s'explique par la chute des importations d'hydrocarbures naturels (- 5,5 %). La baisse de l'activité du raffinage en 2019, liée pour partie à l'arrêt technique de la raffinerie de Donges, nécessite un moindre approvisionnement en hydrocarbures naturels et engendre donc une baisse des achats en valeur, accentuée par le léger recul des cours du Brent en 2019. Le trafic de gaz naturel liquéfié poursuit sa croissance en 2019.

Les importations de produits manufacturés restent dynamiques (+ 4,5 %), en particulier pour les produits de la construction aéronautique et spatiale (+ 31,9 %), les articles d'habillement (+ 15,8 %), le matériel électrique (+ 11,0 %), les produits de la culture et de l'élevage (+ 9,3 %) ainsi que de la construction automobile (+ 7,6 %).

Par ailleurs, les mouvements sociaux en fin d'année perturbent l'activité du Grand Port de Nantes Saint-Nazaire, occasionnant une baisse du trafic en tonnage de 5,5 % en 2019.

### Des échanges toujours très tournés vers l'Union européenne

En 2019, les pays de l'Union européenne restent les principaux partenaires des entreprises ligériennes (*figure 4*).

L'Allemagne demeure notre première destination à l'export, et accroît sa position puisque les exportations à destination de ce pays augmentent de 6,7 %.

À l'import, la Chine devient notre second pays partenaire, après l'Allemagne, avec une hausse de 8,1 % des approvisionnements provenant de ce pays. Les achats d'articles d'habillement chinois augmentent ainsi de 24,9 % par rapport à 2018.

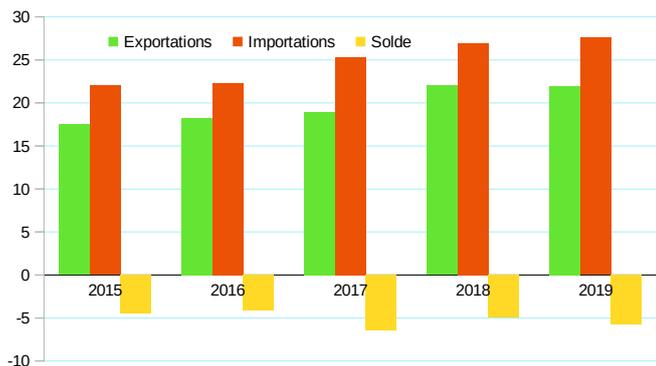
### Conséquences du Brexit sur le commerce extérieur régional

Les entreprises ligériennes augmentent fortement leurs importations en provenance du Royaume-Uni. Elles s'élèvent à 1 206 millions d'euros en 2019, contre 942 millions en 2018. Il s'agit de la plus forte hausse en proportion (+ 28,0 %) parmi tous nos pays fournisseurs, ce qui laisse à penser qu'elles ont craint les effets d'un *Brexit* sans accord de sortie.

Cette croissance est particulièrement marquée pour les composants et cartes électroniques (+ 430 %), les ordinateurs et équipements périphériques (+ 233 %), ainsi que les produits de la construction aéronautique et spatiale (+ 72 %). À l'inverse, les importations de produits pharmaceutiques chutent très fortement : de 71,4 millions d'euros en 2018 à 42,2 millions en 2019 (- 40,8 %).

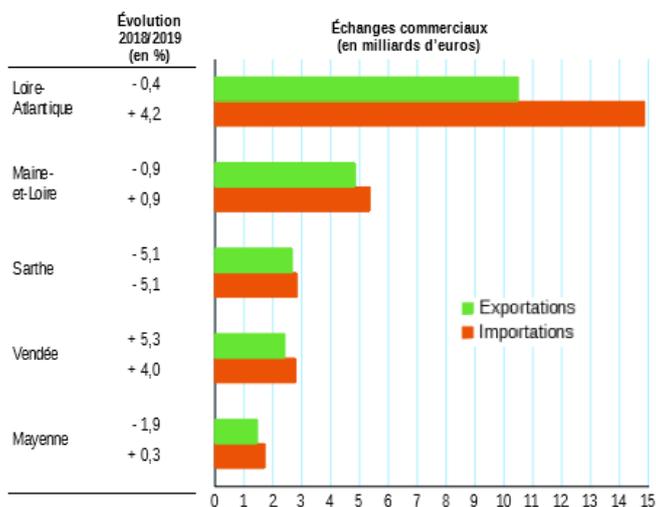
Les exportations reculent de 3,0 %, passant de 1 747 millions d'euros en 2018 à 1 694 millions en 2019. Toutefois, certains secteurs se démarquent, les exportations de produits de l'agriculture et de l'élevage notamment, augmentent de 21 %, passant de 103 millions d'euros en 2018 à 124,7 millions en 2019. ■

**1 Balance commerciale des Pays de la Loire entre 2015 et 2019 (en milliards d'euros)**



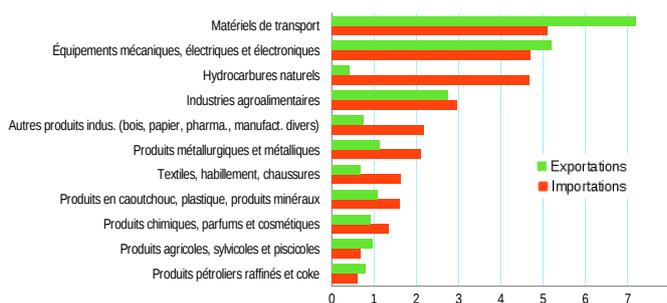
Champ : données brutes CAF/FAB hors matériels militaires.  
Source : Douane.

**2 Échanges commerciaux des Pays de la Loire par département en 2019 (en milliards d'euros)**



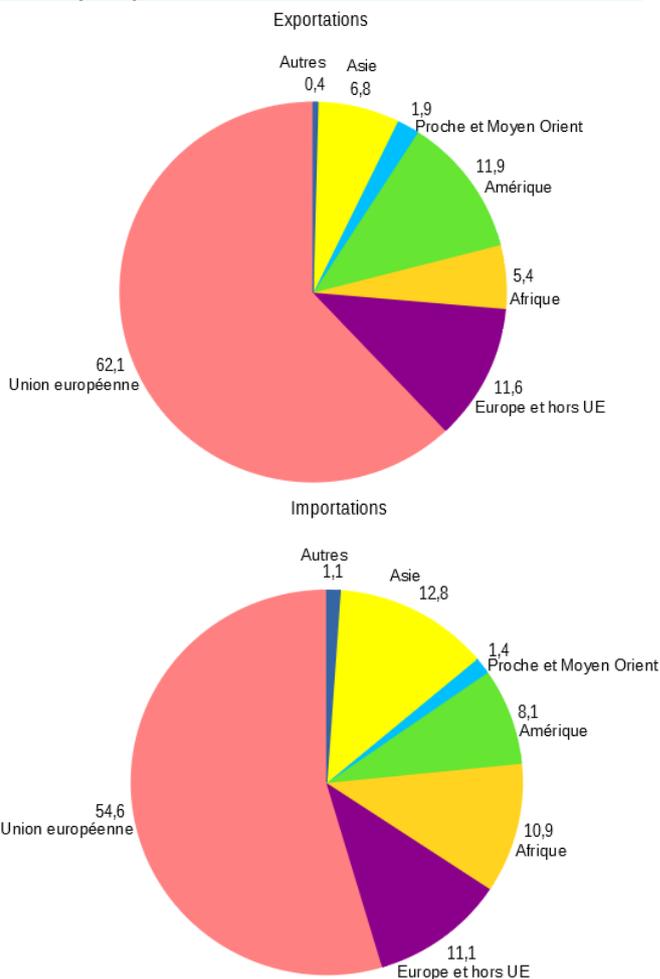
Champ : données brutes CAF/FAB hors matériels militaires.  
Source : Douane.

**3 Échanges commerciaux des Pays de la Loire en 2019 par secteur (en milliards d'euros)**



Champ : données brutes CAF/FAB hors matériels militaires.  
Source : Douane.

**4 Échanges commerciaux des Pays de la Loire en 2019 par zone partenaire (en %)**



Champ : données brutes CAF/FAB hors matériels militaires.  
Source : Douane.

**Définitions**

**CAF/FAB :**

Les importations sont recensées d'après leur valeur en douane sur la base des factures CAF (coût, assurance, fret) ; au prix du produit lui-même, sont ajoutés les frais de transport et d'assurance nécessaires à son acheminement sur le territoire. Les exportations sont recensées d'après leur valeur en douane sur la base des factures FAB (franco à bord), c'est-à-dire, frais de transport jusqu'au passage en douane inclus.

Le département indiqué est celui de départ ou de destination des marchandises sauf flux particuliers (pétrole, plateforme de distribution).

# Crédits

## Nouvelle accélération des encours de crédits en 2019

En 2019, les encours de crédits dans les Pays de La Loire progressent de nouveau sensiblement de 6,6 % contre 5,5 % en France métropolitaine. Ainsi, les Pays de la Loire se positionnent encore parmi les régions enregistrant les plus fortes progressions. Si les trois principaux types de crédits, immobiliers, à l'équipement et de trésorerie, sont tous en hausse par rapport à 2018, les crédits à l'équipement sont les plus dynamiques, juste devant les crédits immobiliers. La Loire-Atlantique et la Vendée enregistrent les plus fortes augmentations dans ces deux segments. L'accroissement des crédits de trésorerie est nettement plus faible tant au plan national que régional et se révèle plus élevé seulement en Vendée.

Céline Cassel, Banque de France

Les encours de crédits distribués à la clientèle non financière dans les Pays de la Loire poursuivent leur croissance : + 6,6 % en 2019 (*figure 1*), après + 5,8 % en 2018. Ils s'accroissent en volume de 7,1 milliards d'euros, pour atteindre désormais 114,8 milliards d'euros. L'accélération est plus forte au niveau régional qu'en France métropolitaine (+ 5,5 %), contrairement à 2018. Les Pays de la Loire se maintiennent au 8<sup>e</sup> rang des régions, devant la Bretagne (104,0 milliards d'euros) et derrière Provence-Alpes-Côte-d'Azur (144,5 milliards d'euros).

### Des crédits immobiliers toujours actifs, des crédits à l'équipement dynamiques

Les crédits immobiliers demeurent le segment le plus important en volume. Avec 70,3 milliards d'euros en 2019 (*figure 2*), ils représentent 61,2 % du total des encours dans la région, sans changement depuis 2017. Avec une progression de 6,6 % contre 5,8 % en 2018 (*figure 3*), le dynamisme des Pays de la Loire se renforce encore. La croissance de la région est très proche de l'évolution nationale qui affiche en 2019 une augmentation de 6,9 % (+ 6,5 % en 2018).

Les crédits à l'équipement demeurent le 2<sup>e</sup> segment le plus important avec 33,5 milliards d'euros en 2019, soit 29,2 % du total des encours, proportion en légère hausse par rapport à 2018. Soutenus en grande partie par les crédits distribués aux entreprises, ils poursuivent nettement leur accélération avec une hausse de 8,0 % contre 6,4 % en 2018. Ils présentent ainsi une croissance largement supérieure au niveau national qui s'établit à + 4,7 %, en léger retrait d'un point par rapport à 2018.

Troisième principale composante avec 8,8 milliards d'euros en 2019, les crédits de trésorerie progressent beaucoup plus modérément de 2,3 %, contre + 6,4 % en 2018. Cette décélération s'observe aussi au niveau national où ils s'accroissent de 2,2 %, après + 6,8 % en 2018. À travers la distribution de crédits de trésorerie, les banques accompagnent notamment le financement des besoins en fonds de roulement des entreprises ainsi que la consommation des ménages.

Le financement des créances commerciales affiche la progression la plus importante mais ne représente que 0,2 % du total des encours. Les autres crédits reculent significativement, mais ne pèsent que très peu dans le total des encours des Pays de la Loire (0,1 %).

La part des crédits aux particuliers demeure plus importante dans les Pays de la Loire qu'en France métropolitaine, ainsi que celle des entreprises individuelles (*figure 4*). La part des crédits aux sociétés est celle qui enregistre la plus importante variation d'une année sur l'autre, passant dans la région de 29,6 % en 2018 à 30,3 % en 2019 et dépassant ainsi d'un point le niveau national.

### Loire-Atlantique, Vendée et Maine-et-Loire, les plus dynamiques pour les crédits immobiliers

La ventilation par département fait ressortir le poids prépondérant de la Loire-Atlantique. Ainsi, avec 50,3 milliards d'euros fin décembre 2019, ce département représente 43,8 % du total des encours de crédit, suivi par le Maine-et-Loire (18,9 %), la Vendée (17,6 %), la

Sarthe (11,7 %), et la Mayenne (8,0 %). Cette ventilation du poids des départements au sein des Pays de la Loire (*figure 5*) est sensiblement équivalente à celle observée fin 2018.

Les progressions sont les plus fortes en Loire-Atlantique et Vendée (respectivement + 7,7 % et + 6,9 %).

Ainsi en Loire-Atlantique, les crédits immobiliers demeurent dynamiques et augmentent de 7,3 %, les crédits à l'équipement de 9,9 % et les crédits de trésorerie de 2,3 %, contre des hausses comprises en 2018 entre 6,3 % et 8,7 %.

Le Maine-et-Loire connaît une augmentation de 5,2 % un peu moins forte qu'en 2018 (+ 6,1 %). Pour autant, les crédits immobiliers s'accroissent de 6,2 %. La hausse des crédits à l'équipement de 5,2 % est identique à 2018, et les crédits de trésorerie reculent de 2,0 %.

En Vendée, les crédits immobiliers progressent de 6,7 %, en hausse d'un point par rapport à 2018. Par ailleurs, les crédits à l'équipement augmentent fortement de 7,9 %, contre 4,9 % en 2018, ainsi que les crédits de trésorerie en hausse de 6,9 %, contre 4,8 % en 2018.

Dans la Sarthe, les encours globaux progressent de 4,9 %, à un rythme encore plus soutenu qu'en 2018. Les crédits à l'équipement sont les plus dynamiques avec une croissance de 6,2 %, devant les crédits immobiliers en hausse de 5,0 %.

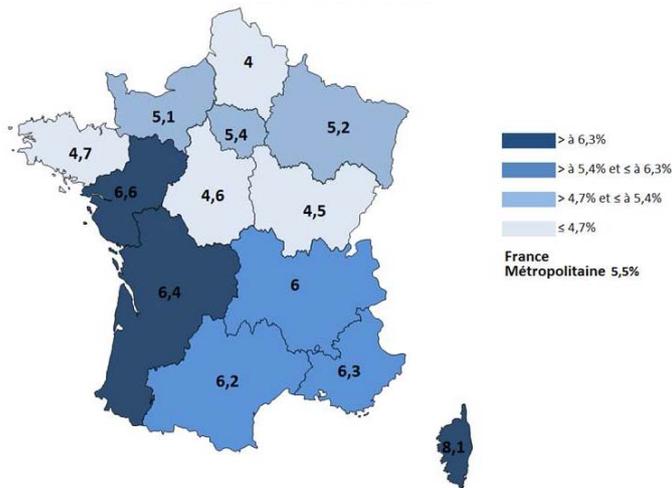
En Mayenne, la progression globale des crédits de 6,4 % est plus soutenue qu'en 2018 (4,4 %), portée par la forte hausse de 7,3 % des crédits à l'équipement, suivie de celle des crédits immobiliers de 6,4 %. ■

### Méthodologie

La centralisation financière des dépôts et crédits recense, sur une base conventionnelle, les opérations traitées par environ 300 banques adhérentes à la Fédération bancaire française, pour le compte de leur clientèle non financière (résidente et non résidente), c'est-à-dire les entreprises y compris individuelles, les particuliers, les entreprises d'assurance, les administrations publiques et privées, qu'elles soient résidentes ou non résidentes. Ne participent à cette centralisation ni les sociétés financières, ni les institutions financières spécialisées.

La centralisation est élaborée en fonction de l'implantation géographique des guichets ayant traité les opérations et est agrégée par département de la France métropolitaine. Certaines variations des données peuvent refléter les modifications affectant les réseaux bancaires.

## 1 Progression sur un an des crédits de la clientèle non financière au 31 décembre 2019



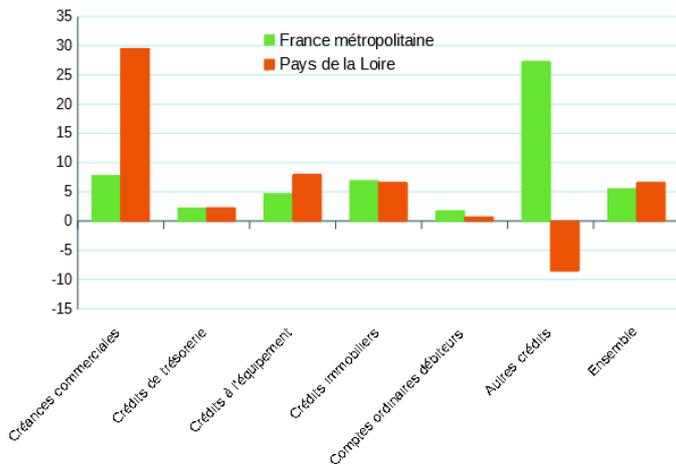
Source : Banque de France - Les crédits en régions – décembre 2018 et décembre 2019.

## 2 Répartition des encours de crédits en 2019 (en millions d'euros)

	Pays de la Loire	France métropolitaine
Crédits immobiliers	70 264	1 239 976
Crédits à l'équipement	33 489	520 442
Crédits de trésorerie	8 803	335 293
Comptes ordinaires débiteurs	1 377	43 737
Crédits-bails	411	8 665
Créances commerciales	286	17 530
Autres crédits	154	15 286
Crédits à l'exportation	36	26 537
<b>Total</b>	<b>114 820</b>	<b>2 207 466</b>

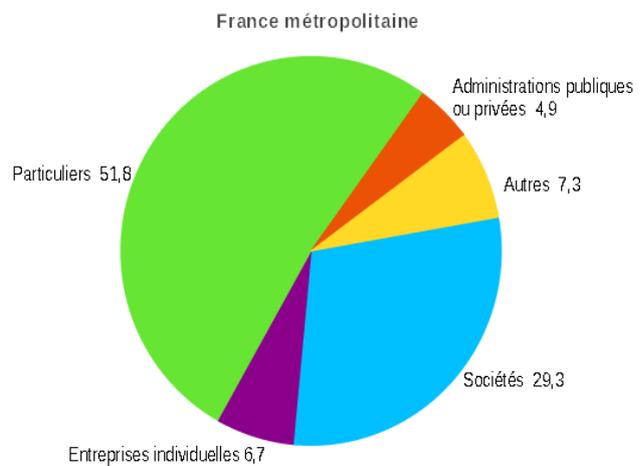
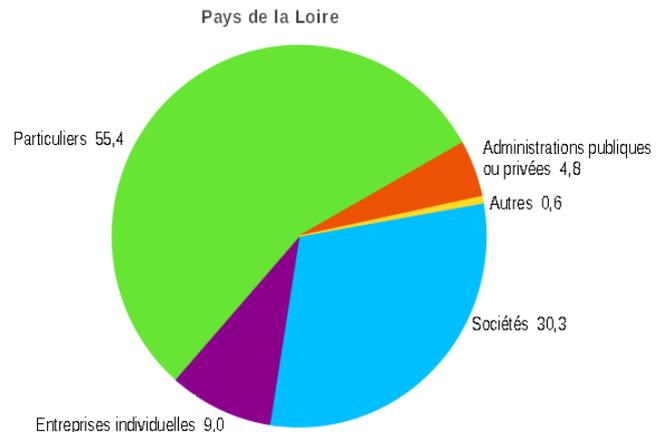
Source : Banque de France - Les crédits en régions - décembre 2019.

## 3 Évolution des encours de crédits entre décembre 2018 et décembre 2019 (en %)



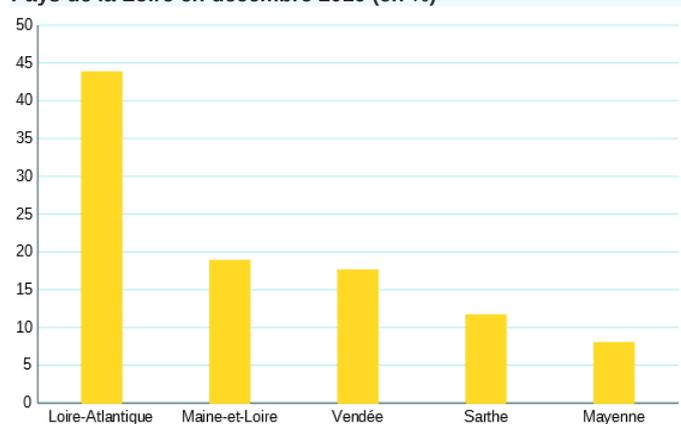
Source : Banque de France - Les crédits en régions – décembre 2018 et décembre 2019.

## 4 Répartition des encours de crédit selon le type de clientèle en 2019 (en %)



Source : Banque de France - Les crédits en régions - décembre 2019.

## 5 Répartition départementale des encours de crédits dans les Pays de la Loire en décembre 2019 (en %)



Source : Banque de France - Les crédits en régions - décembre 2019.

### Pour en savoir plus

• Site internet de la Banque de France :

<https://www.banque-france.fr/statistiques/credit/credit/credits-dans-les-regions-francaises>

# Construction

## Une activité qui reste forte malgré la décrue

Après deux années d'activité exceptionnelle en 2016 et 2017, les ventes d'appartements baissent fortement depuis 2018, affaiblies par l'investissement locatif, tout en restant à un niveau toujours élevé. Le prix de vente au m<sup>2</sup> augmente fortement en 2019. Après un repli en 2018, le nombre d'autorisations de permis de construire rebondit en 2019. Le dynamisme de l'activité se traduit au niveau de l'emploi, il continue de progresser en 2019. Les créations d'entreprises dans la construction progressent également fortement. Le nombre de demandeurs d'emploi dans le secteur est au plus bas depuis huit ans.

Maël Theuilière, Direction régionale de l'environnement, de l'aménagement et du logement des Pays de la Loire

### Les ventes d'appartements neufs, en forte baisse, restent à un niveau élevé

Selon l'enquête sur la commercialisation des logements neufs, effectuée auprès des promoteurs immobiliers sur les programmes de plus de cinq logements, 6 030 logements neufs sont vendus en 2019 dans les Pays de la Loire. Après une forte hausse de 2014 à 2017, les ventes de logements neufs poursuivent leur chute en 2019. Cette baisse est toutefois bien moindre en 2019 (-6,3 %) qu'en 2018 (-13,8 %), et le niveau des ventes reste légèrement supérieur à la moyenne décennale (*figure 1*). En France métropolitaine, la baisse est de 1,0 %.

Après deux années 2016 et 2017 record, les ventes d'appartements neufs décroissent fortement depuis 2018. En 2019, 5 570 appartements sont réservés. Ces ventes baissent de 4,8 % sur un an (contre +0,7 % en France métropolitaine), exclusivement en raison de l'investissement locatif qui représente deux ventes sur trois dans la région. Toutefois, les ventes observées en 2019 restent bien au-dessus de la moyenne décennale. Le prix de vente moyen par m<sup>2</sup> grimpe en 2019 à 3 790 euros (+5,7 %), la plus forte hausse depuis 2011.

Sur le marché des maisons individuelles en neuf, les ventes chutent fortement en 2019 (-21,3 %), avec 450 maisons réservées, contre 580 en 2018. En France

métropolitaine, les ventes de maisons connaissent également une baisse (-8,9 %).

### Mises en chantier en hausse

En 2019, 29 700 permis de construire sont autorisés dans la région. Après deux années de forte activité en 2016 et 2017, le nombre d'autorisations se replie en 2018. En 2019, les permis autorisés repartent à la hausse (+7,2 %) (*figure 2*). Dans le même temps, les volumes observés en France continuent de décroître (-2,4 %).

Les permis autorisés augmentent dans l'ensemble des départements, à l'exception de la Sarthe où ils sont en légère baisse (*figure 3*).

En 2019, 26 900 logements sont commencés dans la région, en hausse de 4,7 % par rapport à 2018. Un tel niveau de mises en chantier n'a pas été atteint depuis 2011. Cette croissance contraste avec le reste de la France, où les mises en chantier reculent de 0,9 %. L'augmentation régionale des mises en chantier est concentrée principalement en Loire-Atlantique et dans la Sarthe.

La surface de locaux non résidentiels autorisée dans la région est stable en 2019 après la forte baisse observée en 2018 (-11,0 %) (*figure 4*). En France, ces surfaces augmentent de 1,3 %. Les surfaces pour les locaux destinés aux services publics, à l'hébergement hôtelier,

aux commerces, et aux bureaux augmentent. À l'inverse, ceux destinés à l'industrie, aux exploitations agricoles et aux entrepôts diminuent (*figure 5*).

### L'emploi repart ainsi que les créations d'entreprises

Fin 2019, 89 400 salariés travaillent dans le secteur de la construction. Après de nombreuses pertes d'emplois dans le secteur depuis la crise, l'emploi augmente pour la troisième année consécutive (+1,7 %).

En 2019, dans les Pays de la Loire, 2 980 entreprises sont créées dans le secteur de la construction, soit une hausse de 20,8 % par rapport à 2018. La hausse pour les micro-entrepreneurs est encore supérieure (+25,1 %). Cette dynamique est supérieure à celle observée en France (+17,8 %).

En 2019, 1 920 entreprises sont créées dans le secteur de l'activité immobilière, soit une hausse de 28,9 % comparée à 2018.

Parallèlement, le nombre de demandeurs d'emploi inscrits à Pôle Emploi en catégorie A, B, C dans les métiers de la construction diminue de 9,3 % sur un an. Fin 2019, 19 550 personnes sont concernées, soit 6,2 % des demandeurs d'emploi de la région. C'est le chiffre le plus bas enregistré depuis mi-2011. ■

### Méthodologie

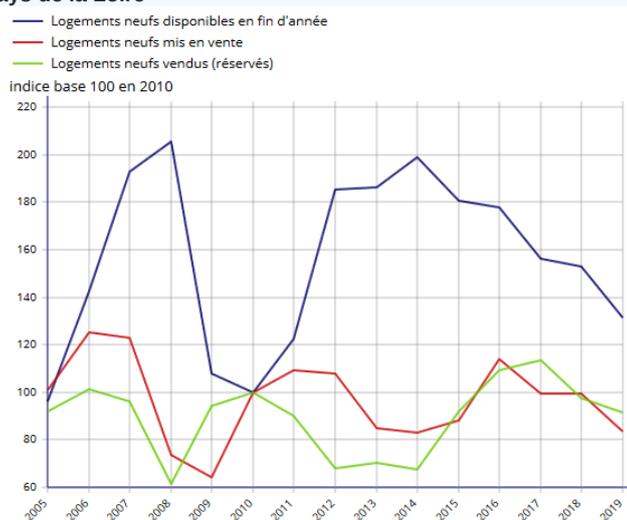
La base de données Sit@del2 rassemble les informations relatives aux autorisations de construire (permis accordés) et aux mises en chantier transmises par les services instructeurs (État, collectivités territoriales) au service statistique du Ministère de la transition écologique et solidaire (MTES). Les mouvements relatifs à la vie du permis (autorisations, annulations, modificatifs, déclarations d'ouverture de chantier) sont exploités à des fins statistiques. Les séries de la construction utilisées pour la conjoncture et le bilan économique sont élaborées à partir de cette base.

En matière de logement, les séries d'estimations en date réelle sont produites mensuellement pour évaluer le nombre d'autorisations et de mises en chantier. Elles visent à retracer dès le mois suivant, l'ensemble des événements à leur date réelle. Sur la base des données collectées, les séries intègrent une estimation de l'information non encore remontée. Ces séries sont actualisées chaque mois. Les estimations en date réelle corrigent des éventuels défauts de collecte des déclarations d'ouverture de chantier.

Pour les locaux non résidentiels, les séries de surface de plancher en date de prise en compte permettent le suivi conjoncturel de ce secteur. Elles agrègent les informations issues des permis (autorisés, commencés, etc.) selon la date d'enregistrement de la donnée dans l'application Sit@del2.

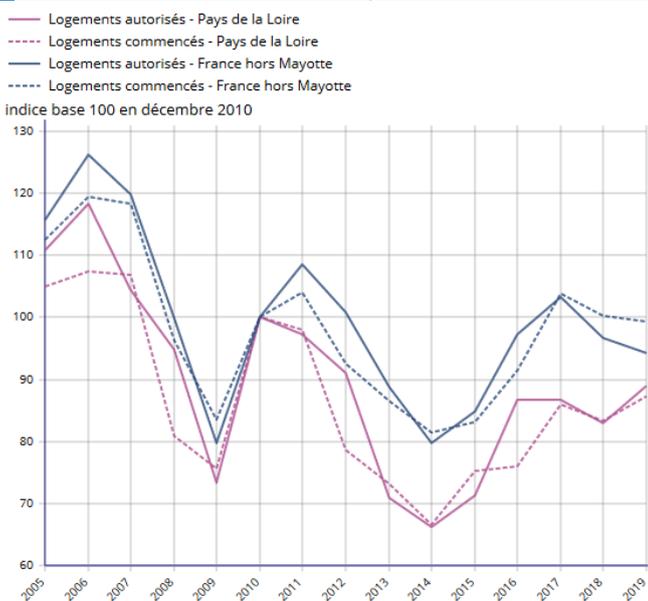
Les séries de surface de plancher en date réelle sont utilisées pour les études structurelles. L'information est restituée selon la date effective de l'autorisation ou de la date de la mise en chantier. Ces séries sont présentées nettes des annulations et ne comportent pas d'estimations : elles minorent donc la réalité, spécialement pour les mois de collecte les plus récents.

## 1 Évolution de la commercialisation de logements neufs dans les Pays de la Loire



Note : données 2019 redressées pour les logements neufs disponibles et mis en vente.  
 Champ : permis de 5 logements et plus destinés à la vente aux particuliers ; France métropolitaine.  
 Source : SDES, enquête ECLN.

## 2 Évolution de la construction de logements



Note : données estimées provisoires arrondies à la centaine en date réelle.  
 Champ : logements individuels, collectifs et en résidence.  
 Source : SDES, Sit@del2, estimations au 27 février 2020.

## 3 Construction autorisée de logements par département

en %

	Logements en 2019 (nombre)	Évolution 2019/2018	Évolution annuelle moyenne 2018/2013 <sup>(1)</sup>
Loire-Atlantique	14 500	7,1	2,4
Maine-et-Loire	4 500	6,4	1,4
Mayenne	1 600	22,1	4,3
Sarthe	2 100	- 4,1	4,2
Vendée	7 000	7,6	7,4
<b>Pays de la Loire</b>	<b>29 700</b>	<b>7,0</b>	<b>3,6</b>
France hors Mayotte	449 400	- 2,4	1,5

<sup>1</sup> : taux d'évolution annuel qu'aurait connu la construction de logements, pour le département ou la région, si l'évolution avait été la même pour chaque année de la période considérée.  
 Notes : données brutes provisoires arrondies à la centaine en date réelle. Les évolutions sont calculées sur données non arrondies. En raison des arrondis, des totaux peuvent légèrement différer de la somme des éléments qui les composent.  
 Source : SDES, Sit@del2, estimations au 27 février 2020.

## 4 Évolution de la construction de locaux non résidentiels



Note : données brutes provisoires en date réelle.  
 Source : SDES, Sit@del2, estimations au 27 février 2020.

## 5 Construction autorisée de locaux non résidentiels, selon le type

en %

	Pays de la Loire		France entière		
	Surfaces autorisées en 2019 (en milliers de m <sup>2</sup> )	Évolution 2019/2018	Évolution moyenne annuelle 2018/2013 <sup>(1)</sup>	Évolution 2019/2018	Évolution moyenne annuelle 2018/2013 <sup>(1)</sup>
Artisanat	172	- 4,3	6,4	- 2,1	5,8
Bureaux	347	8,9	5,4	3,6	4,9
Commerce	229	15,4	1,8	- 5,1	- 1,9
Entrepôt	417	- 9,4	8,1	22,0	8,8
Exploitation agricole ou forestière	1 199	- 11,0	- 0,9	- 5,1	- 4,4
Hébergement hôtelier	44	3,9	- 5,6	- 1,3	8,8
Industrie	397	- 13,8	5,4	- 1,0	4,0
Service public ou d'intérêt collectif	581	54,6	- 1,7	- 8,2	- 2,0
<b>Ensemble</b>	<b>3 386</b>	<b>0,1</b>	<b>1,8</b>	<b>1,3</b>	<b>0,9</b>

<sup>1</sup> : taux d'évolution annuel qu'aurait connu la construction de locaux, si l'évolution avait été la même pour chaque année de la période considérée.  
 Note : données brutes provisoires en date réelle.  
 Source : SDES, Sit@del2, estimations au 27 février 2020.

# Tourisme

## Une fréquentation dynamique portée par les campings

En 2019, les hébergements touristiques des Pays de la Loire totalisent 24,5 millions de nuitées. La fréquentation progresse plus fortement qu'en France. Si la croissance est dynamique dans les campings (+ 6,0 %), elle est plus modérée dans les hôtels (+ 1,0 %). Cette hausse est portée par la clientèle résidant en France, alors que la clientèle non résidente est moins présente qu'en 2018. À l'inverse, la fréquentation diminue dans les autres hébergements collectifs touristiques (- 3,6 %), qui incluent notamment les résidences de tourisme et les villages de vacances.

Christelle Manceau, Insee

En 2019, dans les Pays de la Loire, la fréquentation touristique progresse pour la 3<sup>e</sup> année consécutive (*figure 1*). Les hébergements touristiques totalisent 24,5 millions de nuitées, soit une hausse de 2,7 % par rapport à 2018, contre + 1,3 % en France. Spécificité régionale, 53 % des nuitées ont lieu dans les campings contre 29 % en moyenne dans les régions françaises.

### Une hausse de fréquentation soutenue dans les campings

En 2019, les campings enregistrent 12,9 millions de nuitées entre avril et septembre dans la région. La hausse de fréquentation observée depuis 2017 s'accroît (+ 6,0 % après + 2,5 % en 2018). Elle est nettement supérieure à la France (+ 2,9 %).

À part en Mayenne où la fréquentation est stable, la hausse est perceptible dans tous les départements (*figure 2*). La fréquentation augmente notamment en Vendée (+ 5,2 %), département qui enregistre plus des deux tiers des nuitées. La hausse est particulièrement importante en Maine-et-Loire (+ 10,2 %) et en Loire-Atlantique (+ 8,1 %). La fréquentation repart dans la Sarthe (+ 5,8 %).

La progression de la fréquentation est portée par la clientèle résidant en France (+ 7,6 %), plus fortement qu'au niveau national (+ 3,7 %). *A contrario*, après deux années de hausse, la fréquentation de la clientèle non résidente diminue (- 1,1 %), alors qu'elle continue de progresser en France (+ 1,1 %). Après une fréquentation stable en 2018, les nuitées britanniques baissent de nouveau (- 7,6 %). La fréquentation des Néerlandais se stabilise mais les nuitées belges et allemandes continuent leur progression (respectivement + 13,4 % et + 4,1 %).

Les nuitées dans les campings de 3, 4 ou 5 étoiles sont en hausse de 5,9 %, une évolution supérieure au national (+ 3,3 %)

(*figure 3*). La fréquentation progresse également dans les 1 ou 2 étoiles (+ 5,1 %), alors que celle-ci baisse en France (- 1,6 %).

La hausse de fréquentation est forte sur les emplacements équipés (+ 8,6 %) et plus modérée sur les emplacements nus (+ 1,5 %).

Les touristes restent en moyenne 5,4 jours dans les campings de la région. Les séjours sont plus longs en Vendée (6,2 jours).

### Hôtels : une fréquentation des non-résidents en forte baisse

En 2019, les hôtels enregistrent 7,4 millions de nuitées, soit une hausse de fréquentation de 1,0 %, en ralentissement par rapport à l'année précédente (+ 4,5 % en 2018). La progression modérée en 2019 est dans la tendance nationale (+ 0,8 %).

La hausse est portée par les nuitées des résidents (+ 2,3 %). *A contrario*, après une augmentation de fréquentation continue depuis 2012, les nuitées des non-résidents diminuent (- 8,3 %), plus fortement qu'en France (- 2,4 %). Les Britanniques sont beaucoup moins présents (- 8,7 %), tout comme les Allemands (- 5,2 %) et dans une moindre mesure la clientèle belge (- 1,9 %). À l'inverse, les nuitées espagnoles augmentent fortement (+ 17,6 %).

La fréquentation de la clientèle d'affaires représente 56 % des nuitées. Elle est en léger recul par rapport à l'année précédente (- 1,4 %).

Près de la moitié des nuitées a lieu en Loire-Atlantique, département qui enregistre une hausse de fréquentation modérée (+ 0,7 %) (*figure 4*). Après une hausse importante en 2018 liée notamment au départ du Tour de France (+ 9,3 %), la fréquentation ralentit en Vendée (+ 0,4 %). Celle-ci se stabilise dans la Sarthe (- 0,1 %), mais augmente plus fortement en Maine-et-Loire (+ 3,1 %) et en Mayenne (+ 2,5 %).

Après une baisse importante depuis 2017, la fréquentation se stabilise dans les hôtels

de catégorie 1-2 étoiles (- 0,2 %), alors qu'elle continue de diminuer en France (- 5,4 %) (*figure 5*). La progression se poursuit dans les hôtels 3 et 4-5 étoiles (respectivement + 5,0 % et + 3,1 %).

La fréquentation augmente particulièrement en juin et en avril (respectivement + 4,8 % et + 3,5 %), et diminue plus fortement en mai (- 2,2 %). La durée moyenne de séjour est stable à 1,6 jour.

### Ralentissement de la fréquentation dans les AHCT

En 2019, les autres hébergements collectifs touristiques (AHCT) enregistrent 4,2 millions de nuitées (*figure 6*).

Après une forte hausse de fréquentation en 2018, le nombre de nuitées diminue (- 3,6 %), alors qu'il est en légère hausse en France (+ 0,4 %). Cette baisse est liée à une présence moindre de la clientèle résidente (- 4,2 %). À l'inverse, la fréquentation de la clientèle non résidente augmente (+ 3,4 %). ■

#### Avertissement : révision des séries concernant les hôtels

À partir du 1<sup>er</sup> janvier 2019, les données des hôtels non répondants sont imputées au moyen d'une nouvelle méthode, en fonction de leurs caractéristiques. Cette méthode d'imputation de la non-réponse tend à revoir légèrement à la baisse le nombre total de nuitées (- 0,9 % au quatrième trimestre 2018) mais n'a pas d'impact sur les évolutions. Les données sont inchangées pour les autres modes d'hébergement.

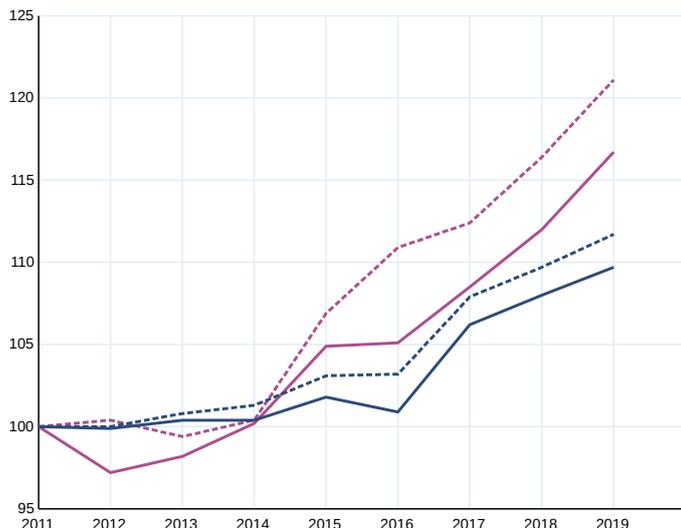
#### Note méthodologique : changement de questionnaire à partir de janvier 2019 - Modification dans la manière d'observer le pays de résidence des touristes

Jusqu'en janvier 2019, lorsque le pays de résidence d'un touriste n'était pas connu, les nuitées et les arrivées de touristes étaient imputées aux non-résidents, c'est-à-dire résidant en dehors de France. À partir de janvier 2019, par souci de qualité, une nouvelle modalité de réponse « pays non-connu » a été introduite. Elle permet d'identifier les situations pour lesquelles l'hébergement ne sait pas si les touristes sont résidents ou non-résidents. Cette modification permet de mieux estimer la répartition des nuitées et des arrivées entre résidents et non-résidents. Elle peut aussi entraîner une baisse de la part des nuitées des non-résidents à partir de 2019. À titre d'exemple, les nuitées des non-résidents représentaient 38,7 % du total en mai-juin-juillet 2019 et 39,6 % aux mois de mai-juin-juillet 2018, soit 0,9 point d'écart pour la France métropolitaine.

### 1 Évolution des nuitées dans les hôtels et les campings

— Nombre de nuitées - Pays de la Loire  
 - - Nombre d'arrivées - Pays de la Loire  
 — Nombre de nuitées - France métropolitaine  
 - - Nombre d'arrivées - France métropolitaine

indice base 100 en 2011



Notes : données définitives. La fréquentation des campings n'est observée que d'avril à septembre. De 2011 à 2016 le mois d'avril a été estimé pour toutes les régions (sauf en avril 2016 où les régions Hauts-de-France, Grand Est et Provence-Alpes-Côte d'Azur ont été enquêtées).  
 Source : Insee en partenariat avec la DGE et les comités régionaux du tourisme (CRT).

### 2 Nombre de nuitées dans les campings par département

	Nombre de nuitées dans les campings		Part de nuitées effectuées en 2019 <sup>en %</sup>		
	2019 (en milliers)	Évolution 2019/2018	Évolution annuelle moyenne 2018/2013 <sup>(1)</sup>	par une clientèle non résidente	sur emplacements équipés
Loire-Atlantique	2 722	8,1	1,7	13,2	57,8
Maine-et-Loire	711	10,2	4,4	37,5	48,1
Mayenne	93	0,0	1,0	12,0	34,1
Sarthe	322	5,8	1,8	32,1	29,5
Vendée	9 046	5,2	2,5	15,5	70,4
<b>Pays de la Loire</b>	<b>12 895</b>	<b>6,0</b>	<b>2,4</b>	<b>16,6</b>	<b>65,2</b>
France métropolitaine	128 602	2,9	1,8	31,2	55,4

Notes : données définitives. La fréquentation des campings n'est observée que d'avril à septembre.  
<sup>(1)</sup> : taux d'évolution annuel qu'aurait connu le nombre de nuitées si l'évolution avait été la même pour chaque année de la période considérée.  
 Source : Insee en partenariat avec la DGE et les comités régionaux du tourisme (CRT).

### 3 Nombre de nuitées dans les campings selon la catégorie

	Nombre de nuitées en 2019 (en milliers)		Évolution 2019/2018 (en %)	
	Pays de la Loire	France métropolitaine	Pays de la Loire	France métropolitaine
1-2 étoiles	1 023	14 604	5,1	- 1,6
3-4-5 étoiles	11 610	108 326	5,9	3,3
Non classés	263	5671	16,6	6,9
<b>Total</b>	<b>12 895</b>	<b>128 602</b>	<b>6,0</b>	<b>2,9</b>

Notes : données définitives. La fréquentation des campings n'est observée que d'avril à septembre.  
 Source : Insee en partenariat avec la DGE et les comités régionaux du tourisme (CRT).

### 4 Nombre de nuitées dans les hôtels par département

	Nombre de nuitées dans les hôtels			Part de nuitées effectuées en 2019 par une clientèle non résidente <sup>en %</sup>
	2019 (en milliers)	Évolution 2019/2018	Évolution annuelle moyenne 2018/2013 <sup>(1)</sup>	
Loire-Atlantique	3 307	0,7	2,7	11,6
Maine-et-Loire	1 348	3,1	2,5	10,5
Mayenne	296	2,5	0,9	10,9
Sarthe	894	- 0,1	3,0	14,8
Vendée	1 546	0,4	5,5	5,8
<b>Pays de la Loire</b>	<b>7 391</b>	<b>1,0</b>	<b>3,2</b>	<b>10,6</b>
France entière	219 256	0,8	1,3	35,2

Note : données définitives.  
<sup>(1)</sup> : taux d'évolution annuel qu'aurait connu le nombre de nuitées si l'évolution avait été la même pour chaque année de la période considérée.  
 Source : Insee en partenariat avec la DGE et les comités régionaux du tourisme (CRT).

### 5 Nombre de nuitées dans les hôtels selon la catégorie

	Nombre de nuitées en 2019 (en milliers)		Évolution 2019/2018 (en %)	
	Pays de la Loire	France entière	Pays de la Loire	France entière
1-2 étoiles	1 872	47 832	- 0,2	- 5,4
3 étoiles	3 236	82 814	5,0	1,5
4-5 étoiles	1 364	60 023	3,1	4,1
Non classés	919	28 587	- 11,1	3,1
<b>Total</b>	<b>7 391</b>	<b>219 256</b>	<b>1,0</b>	<b>0,8</b>

Note : données définitives.  
 Source : Insee en partenariat avec la DGE et les comités régionaux du tourisme (CRT).

### 6 Nombre de nuitées dans les autres hébergements collectifs touristiques par département

	Nuitées (en milliers)			Évolution 2019/2018 des nuitées totales (en %)
	Clientèle résidente	Clientèle non résidente	Total	
Loire-Atlantique	2 042	241	2 283	- 5,0
Maine-et-Loire	254	29	283	- 4,2
Mayenne	30	1	31	1,4
Sarthe	103	6	109	22,6
Vendée	1 372	111	1 483	- 2,8
<b>Pays de la Loire</b>	<b>3 801</b>	<b>388</b>	<b>4 189</b>	<b>- 3,6</b>
France entière	79 958	18 730	98 688	0,4

Source : Insee en partenariat avec la DGE et les comités régionaux du tourisme (CRT).

## Pour en savoir plus

- Manceau C., Saison d'été 2019 : un dynamisme porté par les campings et la clientèle résidant en France, Insee Flash Pays de la Loire, n° 97, novembre 2019.

# Transports

## Les flux de marchandises et de voyageurs s'essoufflent légèrement

En 2019, l'activité des transports est un peu moins dynamique que les années précédentes. Le ralentissement de la demande en services de mobilité et les mouvements sociaux liés à la réforme des retraites en sont les principales raisons. Néanmoins, soutenues par les moteurs économique et démographique des Pays de la Loire, les deux composantes du secteur, marchandise et voyageur, sont bien orientées. Après deux exercices exceptionnels, les flux du port de Nantes Saint-Nazaire reculent, pénalisés en fin d'année par le blocage des terminaux. La croissance des ventes de véhicules neufs est la plus faible des quatre dernières années. Les immatriculations de voitures diesel baissent pour la huitième année consécutive, au bénéfice des modèles essence, hybrides et électriques. Comme en 2017 et en 2018, l'aéroport de Nantes est le plus dynamique de France.

Denis Douillard, Direction régionale de l'environnement, de l'aménagement et du logement des Pays de la Loire

### Ralentissement du fret routier, fléchissement du commerce maritime

En 2019, le transport routier de marchandises, qui représente 80 % du volume de fret échangé dans la région, décélère. Tous pavillons confondus, le nombre de poids lourds comptabilisés aux péages autoroutiers de la région progresse de 1,6 % en 2019. Il s'agit de la plus faible croissance des cinq dernières années. Cette décélération s'explique par la hausse modérée de l'activité des secteurs de l'agriculture, de l'industrie, du BTP et du commerce qui sont les principaux clients des transporteurs routiers.

Après deux années de croissance, l'activité du port de Nantes Saint-Nazaire recule de 5,5 % en 2019. Cette baisse est deux fois plus élevée que celle de l'ensemble des trafics maritimes hexagonaux (-2,9 %). Les flux du 5<sup>e</sup> port français s'élèvent à 30,7 millions de tonnes (Mt). L'essentiel des pertes de trafic porte sur les produits pétroliers en raison de l'arrêt technique programmé de la raffinerie de Donges. En revanche, le gaz naturel poursuit sa croissance (+17,6 % à 8,6 Mt). Il représente 28 % de l'activité du port en 2019 contre 3 % en 2015. En décembre 2019, le trafic du port chute de 23 % par rapport à 2018, sous l'effet des opérations « ports morts » menées dans le cadre des mouvements sociaux contre la réforme des retraites.

### Ralentissement des ventes de véhicules neufs

En 2019, 97 980 voitures particulières neuves sont immatriculées dans les Pays de la Loire. La croissance des ventes (+3,2 % par rapport à 2018) est deux fois plus faible que celles des années précédentes. Cependant, elle est pour la quatrième année consécutive plus importante qu'en France (figure 1). Les immatriculations

progressent dans quatre départements de la région, en revanche, elles reculent de 4,5 % en Mayenne (figure 2).

Contrairement à 2018, le marché est soutenu par les personnes morales (collectivités territoriales, sociétés, etc.) dont les achats de voitures neuves augmentent de 17,9 %. Les acquisitions d'automobiles par les personnes physiques (ménages et entreprises individuelles) se replient de 7,2 %. Le succès des formules de location, la hausse des ventes de véhicules de démonstration et l'essor du marché de l'occasion y participent.

Avec la refonte de la prime à la conversion qui favorise l'achat d'automobiles à faibles émissions de CO<sub>2</sub>, les immatriculations de voitures diesel diminuent pour la 8<sup>e</sup> année d'affilée (-2,9 % en 2019). Leur part s'établit à 35 % des immatriculations, en baisse de deux points par rapport à 2018. Le développement des modèles essence se poursuit (+4,8 %), ils sont majoritaires dans la région (56 %). Les achats de voitures hybrides augmentent de 13,7 %, ces modèles représentent 6,6 % des immatriculations de voitures neuves. Les modèles électriques rassemblent 2,2 % du marché, leurs ventes sont en hausse de 40,8 %.

Les achats de véhicules utilitaires légers augmentent de 7,4 %. Au sein des véhicules industriels, les immatriculations progressent de 11,8 %, contrastant avec la stabilisation de 2018 (+0,3 %). Les ventes de poids lourds neufs sont très élevées au cours du premier semestre, les transporteurs routiers avançant leurs achats pour échapper à l'obligation, à partir du 15 juin, d'équiper leurs nouveaux véhicules de chronotachygraphes dits « intelligents ». Les ventes de camions (+11,6 %) et de semi-remorques (+4,0 %) atteignent un plus haut niveau historique.

Sur les autoroutes de la région, les flux de véhicules légers augmentent de 2,6 %, soit

à un rythme deux fois plus rapide que celui des années précédentes.

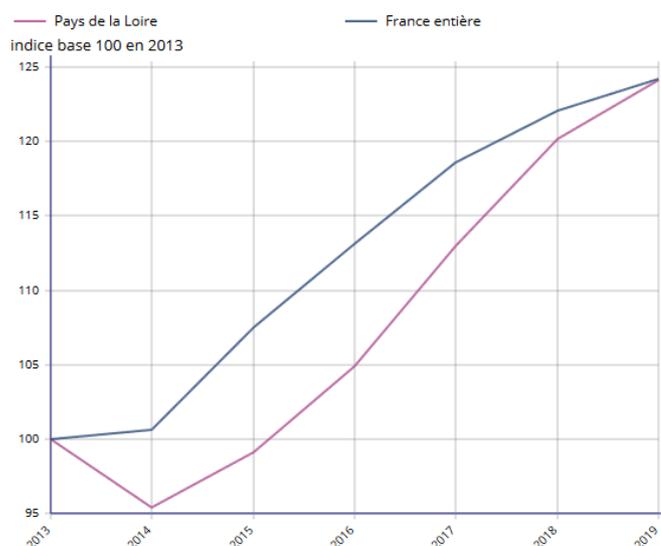
### Ralentissement du transport urbain, forte hausse du transport aérien

Les huit principaux réseaux de transport public urbain enregistrent 250 millions de voyages en 2019 (+2,4 %). Cette croissance est deux fois moins élevée qu'en 2018 (+4,8 %). Elle s'inscrit dans un contexte où la stagnation du prix de l'essence renforce l'attractivité de la voiture particulière et où les manifestations ont perturbé la circulation des bus et des tramways (gilets jaunes et réforme des retraites). Sept réseaux sur les huit réseaux des plus grandes agglomérations de la région battent néanmoins leurs records de fréquentation. Au Mans, le nombre de voyages se replie de 2,5 %.

En 2019, 7,3 millions de passagers sont recensés dans les aéroports de la région (+16,4 % par rapport à 2018) (figure 3). La quasi-totalité d'entre eux transite par Nantes Atlantique, neuvième aéroport français, dont la fréquentation a été multiplié par 2,7 en 10 ans. Les mouvements d'appareils augmentent moins rapidement (+7,8 %) en raison de l'amélioration du remplissage des avions et du recours à des aéronefs de plus grande capacité.

Ininterrompue depuis 2009, l'augmentation du trafic aérien ligérien est en 2019 presque cinq fois plus élevée que celles observées en France (+3,7 %) et dans l'Union européenne (+3,3 %). Elle est portée, comme les années précédentes, par les lignes à bas coût (figure 4). Leur fréquentation progresse de 30,6 % par rapport à 2018. Elles représentent désormais 63 % du trafic de l'aéroport de Nantes, soit 29 points de plus que dans les autres plates-formes françaises. ■

## 1 Évolution du nombre d'immatriculations de véhicules particuliers neufs



Note : données brutes.

Source : SDES, Fichier central des automobiles, SIDIV (extraction du 17/02/2020).

## 2 Immatriculations de véhicules neufs

	Véhicules particuliers		Véhicules utilitaires légers <sup>1</sup>		Véhicules industriels à moteur <sup>2</sup>		Ensemble immatriculations <sup>3</sup>	
	2019 (nombre)	Évolution 2019/2018 (en %)	2019 (nombre)	Évolution 2019/2018 (en %)	2019 (nombre)	Évolution 2019/2018 (en %)	2019 (nombre)	Évolution 2019/2018 (en %)
Loire-Atlantique	38 137	5,0	13 896	8,2	1 503	5,7	53 646	5,9
Maine-et-Loire	19 374	4,3	5 749	3,9	959	19,3	26 124	4,6
Mayenne	6 284	-4,5	1 924	8,3	541	10,9	8 753	-1,1
Sarthe	15 048	2,9	2 970	5,2	565	14,1	18 605	3,7
Vendée	19 137	1,7	5 464	10,3	1 051	14,0	25 726	3,9
<b>Pays de la Loire</b>	<b>97 980</b>	<b>3,2</b>	<b>30 003</b>	<b>7,4</b>	<b>4 619</b>	<b>11,8</b>	<b>132 854</b>	<b>4,5</b>
France entière	2 241 834	1,7	487 949	3,9	57 291	0,8	2 794 078	2,1

Note : données brutes.

<sup>1</sup> : camionnettes et véhicules automoteurs spécialisés <= 3,5 t de PTAC.

<sup>2</sup> : camions, véhicules automoteurs spécialisés > 3,5 t de PTAC et tracteurs routiers.

<sup>3</sup> : y compris immatriculations de transports en commun.

Source : SDES, SIDIV (extraction du 17/02/2020).

## Définition

Les **véhicules de démonstration** sont des voitures immatriculées par les constructeurs dans le but de remplir des objectifs de vente. Ces véhicules sont exposés dans les concessions avant d'être vendus sous la dénomination « occasions zéro kilomètre ».

## 3 Passagers des aéroports

en %

	Pays de la Loire			France entière	
	Passagers 2019 (nombre)	Évolution 2019/2018	Évolution annuelle moyenne 2018/2013 <sup>1</sup>	Évolution 2019/2018	Évolution annuelle moyenne 2018/2013 <sup>1</sup>
Lignes nationales	2 881 544	6,9	6,2	2,1	1,6
Lignes internationales	4 341 034	24,6	13,1	4,6	4,7
Transit	36 553	-33,7	-10,6	-25,9	0,7
<b>Total</b>	<b>7 259 131</b>	<b>16,4</b>	<b>9,4</b>	<b>3,7</b>	<b>3,8</b>
dont lignes à bas coût (low cost)	4 602 471	30,6	18,4	8,4	11,2
Part des lignes à bas coût (low cost) (en %)	63,4	///	///	///	///

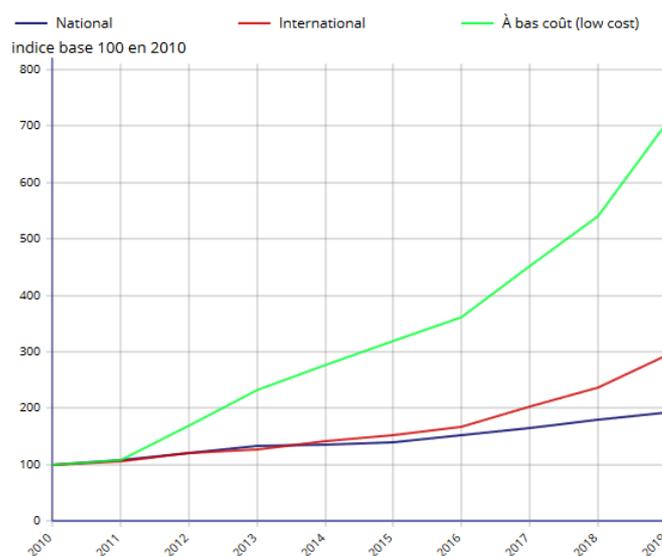
Note : données brutes.

<sup>1</sup> : taux d'évolution annuel qu'aurait connu le trafic passager si l'évolution avait été la même pour chaque année de la période considérée.

/// : absence de donnée due à la nature des choses.

Source : Union des aéroports français.

## 4 Évolution du nombre de passagers des aéroports dans les Pays de la Loire



Source : Union des aéroports français.

# Agriculture

## Une année fructueuse pour les filières porcine et laitière

En 2019, les rendements sont très bons pour les céréales à paille et décevants pour les cultures d'été. Une offre limitée de légumes entraîne une amélioration des cours durant la saison estivale. Les conditions météorologiques n'épargnent pas la production viticole. La collecte de lait de vache est stable, avec des prix en hausse. Les cheptels bovins poursuivent leur érosion, conséquence d'une décapitalisation qui perdure. La forte demande asiatique en viande porcine fait s'envoler les cours. Les abattages de volailles sont en repli pour toutes les espèces.

Olivier Jean, Direction régionale de l'alimentation, de l'agriculture et de la forêt

### De très bons rendements pour les céréales à paille, pas pour la vigne

Les conditions climatiques de janvier à juin sont optimales pour le bon développement des céréales à paille (blé tendre, blé dur, orge, avoine, triticale) (figure 1). En revanche, la chaleur et la sécheresse estivales pénalisent les cultures d'été (maïs, tournesol), qui souffrent aussi de restrictions d'irrigation (figure 2).

À l'exception du melon, l'offre en légumes est en baisse. Toutefois, la hausse sensible des cours estivaux évite quelques mauvais bilans. Dans la filière fruitière, l'année est satisfaisante en poires, par rapport à la moyenne quinquennale, mais plus difficile en pommes. Les petits calibres sont majoritaires dans la nouvelle récolte.

Le vignoble ligérien est touché par plusieurs épisodes de gel. Par la suite, le stress hydrique, dû à la chaleur estivale, ampute un peu plus le potentiel de production. La vendange est de bonne qualité mais réduite.

### Lait : une conjoncture favorable aux éleveurs laitiers

En 2019, les collectes régionale et nationale de lait se maintiennent grâce à la bonne productivité des vaches laitières, et ce malgré la sécheresse, les fortes chaleurs estivales et le manque d'herbe dans les prairies. Face à une production moins importante des grands bassins exportateurs mondiaux, la demande, assidue et attirée par des prix compétitifs, se tourne vers l'Europe. Les stocks d'intervention se vident, et l'écart de valorisation entre le beurre et la poudre de lait continue de se réduire. Dans un marché porteur et assaini, le prix moyen régional du lait progresse de 5 %, améliorant la marge des éleveurs

(figure 3). La collecte ligérienne en lait biologique, stimulée par une demande intérieure ferme, poursuit sa progression (+ 17 % entre 2018 et 2019).

### Viande bovine : un marché européen encombré et des cours souvent à la peine

Les effectifs de vaches sont orientés à la baisse suite à un mouvement de décapitalisation qui perdure. Les volumes abattus de femelles, et plus globalement de bovins, refluent. Les effectifs de vaches laitières résistent mieux, dans un contexte de prix du lait revalorisé. La consommation de viande bovine s'érode et le marché européen tendu pèse sur les prix. Année après année, les volumes abattus de jeunes bovins fléchissent, de même que leurs effectifs dans les élevages. Au premier semestre, le marché des veaux de boucherie est en crise profonde avec une offre européenne abondante et une consommation en berne. Face au repli des cotations, les sorties de veaux finis sont reportées et les mises en production diminuent. De ce fait, l'offre régresse au deuxième semestre, assainissant le marché. Conjugés à une demande automnale plus ferme, les cours s'améliorent alors avec des valeurs toutefois en deçà des moyennes pluriannuelles.

### Porc : les achats massifs des pays asiatiques font s'envoler les cours

L'année débute laborieusement, avec un marché français encombré, une demande atone et des prix stagnants. La peste porcine africaine se répand dans les pays voisins de la Chine, qui maintient d'importants abattages pour son marché intérieur et réduit ses importations. À partir du printemps, l'offre locale chinoise diminue. Afin de satisfaire d'abondants besoins, et de

constituer des stocks, de peur d'une pénurie mondiale et d'une potentielle flambée des cours, les pays asiatiques achètent à un rythme soutenu. Cette exceptionnelle demande compense la morosité printanière et automnale du marché français, qui retrouve de la fluidité. Les prix se redressent dès mi-mars et poursuivent leur progression jusqu'à la fin de l'année (figure 4). Le cours moyen annuel dépasse de 20 % celui de 2018. La situation économique des éleveurs s'améliore sensiblement. Les productions annuelles française et ligérienne augmentent.

### Volailles : baisse des abattages de volailles de chair

L'arrêt de la production régionale de poulets pour l'exportation en 2018, avec la fermeture d'un abattoir vendéen, influe sur le niveau des abattages de poulets (- 7 % en 2019 et 2018). À l'exception de la production pour l'exportation, les volumes sont stables, avec une progression en poulets standards qui compense la baisse de ceux sous signe de qualité (label rouge, certifiés bio, etc.). Les abattages de dindes, de canards et de pintades se replient de 4 %. Les prix à la production des volailles et le coût de l'aliment régressent, tout comme les volumes d'achats des ménages. La production nationale d'œufs de consommation diminue, avec des cours toujours fermes mais en deçà du niveau élevé de 2018. Les ménages plébiscitent toujours les achats d'œufs biologiques et de plein air.

En 2019, la moyenne annuelle de l'indice du prix d'achat des moyens agricoles augmente de 1,6 %, portée par la hausse des prix des engrais et de l'alimentation animale (figure 5). ■

### Pour en savoir plus

- « Bilan de l'année agricole 2019 », Draaf des Pays de la Loire, mars 2020.

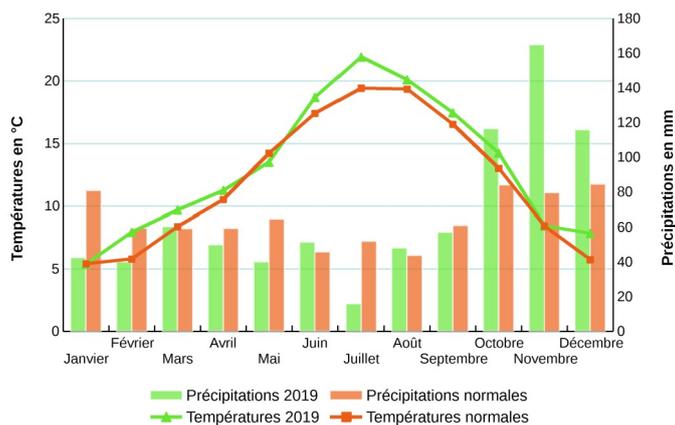
## 1 Grandes cultures : surfaces, rendements et productions dans les Pays de la Loire en 2019 et évolutions

	Surface (en ha)	Évolution par rapport à la moyenne 2014-2018 (en %)	Rendement (en q/ha)	Évolution par rapport à la moyenne 2014-2018 (en %)	Production (en milliers de quintaux)	Évolution par rapport à la moyenne 2014-2018 (en %)
<b>Céréales (677 015 ha) dont :</b>						
Blé tendre	387 930	- 2	78	14	30 259	12
Orge d'hiver	73 865	6	72	11	5 318	19
Orge de printemps	5 900	16	65	25	384	46
Triticale	33 760	-20	64	13	2 161	-10
Blé dur	22 850	-26	75	20	1 714	-11
Avoine	4 630	-16	60	8	278	-9
Maïs grain	109 705	-15	80	-11	8 776	-24
<b>Oléoprotéagineux (119 745 ha) dont :</b>						
Colza	67 410	-9	33	0	2 225	-9
Tournesol	32 760	18	23	-14	753	2
Pois protéagineux	10 385	4	42	12	436	17
<b>Maïs fourrage</b>	<b>278 705</b>	<b>4</b>	<b>103</b>	<b>-16</b>	<b>28 707</b>	<b>-13</b>

Cultures d'hiver : blé tendre, orge d'hiver, triticale, blé dur, avoine, colza, pois protéagineux d'hiver.  
Cultures d'été : maïs grain, tournesol, maïs fourrage.

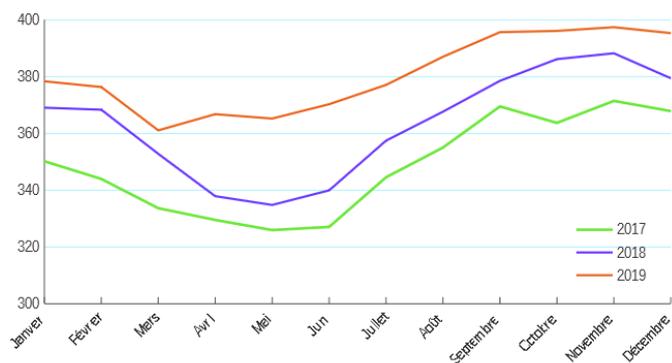
Sources : Agreste - Statistique agricole annuelle provisoire ; FranceAgriMer Pays de la Loire.

## 2 Températures et précipitations dans les Pays de la Loire



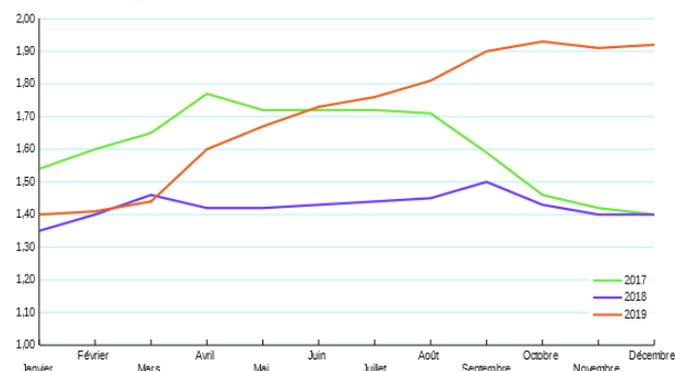
Source : Météo-France.

## 3 Prix du lait de vache dans les Pays de la Loire (en euros/1000L, primes comprises, retenues et taxes déduites)



Source : Enquête Mensuelle Laitière SSP – FranceAgriMer.

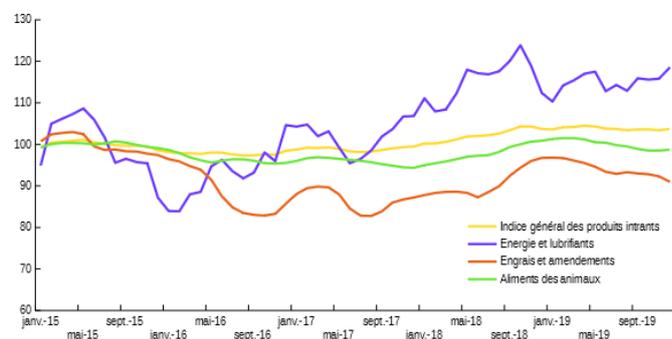
## 4 Cotation régionale des porcs charcutiers (moyennes mensuelles en euros/kg de carcasse)



Note : taux de muscle des pièces d'au moins 60 %.

Source : Cotation FranceAgriMer - Région Ouest (commission de Nantes).

## 5 Prix des intrants (base 100 en 2015)



Note : l'indice moyen de l'année 2015 est égale à 100.

Sources : Insee ; Agreste.

# Définitions

## Arrivées ou séjours

Nombre de clients différents qui séjournent une ou plusieurs nuits consécutives dans un même hôtel.

## CAF / FAB

Les importations sont recensées d'après leur valeur en douane sur la base des factures CAF (coût, assurance, fret) ; au prix du produit lui-même, sont ajoutés les frais de transport et d'assurance nécessaires à son acheminement sur le territoire. Les exportations sont recensées d'après leur valeur en douane sur la base des factures FAB (franco à bord), c'est-à-dire, frais de transport jusqu'au passage en douane inclus.

## Catégories de demandeurs d'emploi établies par Pôle emploi

La publication des effectifs de demandeurs d'emploi inscrits se fait selon les catégories statistiques suivantes :

- catégorie A : demandeurs d'emploi tenus de faire des actes positifs de recherche d'emploi, sans emploi ;
- catégorie B : demandeurs d'emploi tenus de faire des actes positifs de recherche d'emploi, ayant exercé une activité réduite courte (i.e. de 78 heures ou moins au cours du mois) ;
- catégorie C : demandeurs d'emploi tenus de faire des actes positifs de recherche d'emploi, ayant exercé une activité réduite longue (i.e. plus de 78 heures au cours du mois) ;
- catégorie D : demandeurs d'emploi non tenus de faire des actes positifs de recherche d'emploi, sans emploi. Ils peuvent être en stage ou formation, en maladie, en contrat de sécurisation professionnelle (CSP).
- catégorie E : demandeurs d'emploi non tenus de faire des actes positifs de recherche d'emploi, en emploi (par exemple, bénéficiaires de contrats aidés, créateurs d'entreprise).

## Cessation d'entreprise

Il s'agit de l'arrêt total de l'activité économique de l'entreprise. Il ne faut pas confondre la notion de défaillance avec la notion plus large de cessation. Les liquidations qui font suite à une défaillance ne représentent qu'une partie, variable avec le temps et le secteur d'activité, de l'ensemble des cessations.

## Chômage partiel / Activité partielle

Lorsqu'une entreprise réduit son activité au-dessous de l'horaire légal ou arrête momentanément tout ou partie de son activité et qu'elle n'entend pas rompre les contrats de travail qui la lient à ses salariés, elle peut avoir recours au chômage partiel. Le système d'indemnisation du chômage partiel permet de gérer une baisse d'activité ponctuelle, limitée dans le temps et ayant pour cadre l'année civile.

## Chômeur (BIT)

En application de la définition internationale adoptée en 1982 par le Bureau international du travail (BIT), un chômeur est une personne en âge de travailler (15 ans ou plus) qui répond simultanément à trois conditions :

- être sans emploi, c'est-à-dire ne pas avoir travaillé au moins une heure durant une semaine de référence ;
  - être disponible pour prendre un emploi dans les 15 jours ;
  - avoir cherché activement un emploi dans le mois précédent ou en avoir trouvé un qui commence dans moins de trois mois.
- Le nombre de chômeurs au sens du BIT est estimé à partir de l'enquête emploi en continu.
- Remarque : Un chômeur au sens du BIT n'est pas forcément inscrit à Pôle emploi (et inversement).

## Contrat d'apprentissage

Le contrat d'apprentissage est un contrat de travail qui a pour but de donner à des jeunes ayant satisfait à l'obligation scolaire une formation générale, théorique et pratique, en vue de l'obtention d'une qualification professionnelle sanctionnée par un diplôme de l'enseignement professionnel ou technologique, un titre d'ingénieur ou un titre répertorié. L'apprentissage repose sur le principe de l'alternance entre enseignement théorique en centre de formation d'apprentis (CFA) ou en établissement de formation et enseignement du métier chez l'employeur avec lequel l'apprenti a signé son contrat. La durée de formation en CFA ou en établissement de formation varie selon les qualifications préparées mais elle doit être au minimum de 400 heures par an en moyenne.

La durée du contrat varie de 6 mois à 3 ans en fonction du type de profession et de la qualification préparée, et peut être étendue à 4 ans si l'apprenti est reconnu travailleur handicapé ou s'il est inscrit sur la liste officielle des sportifs de haut niveau.

Tout jeune âgé de 16 à 25 ans peut entrer en apprentissage, ainsi que les jeunes de 15 ans s'ils ont achevé le premier cycle de l'enseignement secondaire et, depuis le 1<sup>er</sup> janvier 2019, les jeunes de 26 à 29 ans révolus. Pour les moins de 26 ans, la rémunération minimale est comprise entre 25 et 78 % du Smic ou du minimum conventionnel (le plus élevé des deux). Elle varie selon l'âge de l'apprenti et l'année d'exécution du contrat. Les plus de 26 ans sont rémunérés, au minimum, au niveau du Smic ou du minimum conventionnel (le plus élevé des deux). Les apprentis sont totalement ou partiellement exonérés de cotisations salariales, selon que leur rémunération est inférieure ou égale à 79 % du Smic.

Tout employeur, du secteur privé ou public, y compris les associations, peut embaucher un apprenti s'il déclare prendre les mesures nécessaires à l'organisation de l'apprentissage : le suivi, obligatoire, par un maître d'apprentissage, notamment.

L'employeur est totalement ou partiellement exonéré de cotisations sociales sur le salaire des apprentis, selon les caractéristiques de l'entreprise. Pour les contrats conclus avant le 1<sup>er</sup> janvier 2019, l'employeur perçoit différentes aides pour l'embauche d'un apprenti, sous forme de prime forfaitaire ou de crédit d'impôt, selon la taille de l'entreprise, l'âge de l'apprenti et le niveau de formation préparé. Pour les contrats conclus à partir du 1<sup>er</sup> janvier 2019, une aide unique à l'apprentissage est versée aux employeurs du secteur privé de moins de 250 salariés pour l'emploi d'un apprenti préparant un niveau de formation inférieur ou égal au baccalauréat. Cette aide est égale

à 4 125 euros la 1<sup>re</sup> année du contrat, 2 000 euros la 2<sup>e</sup> année et 1 200 euros la 3<sup>e</sup> année.

### Contrat de professionnalisation

Le contrat de professionnalisation s'adresse à tous les jeunes âgés de 16 à 25 ans révolus, aux demandeurs d'emploi âgés de 26 ans et plus ainsi qu'aux bénéficiaires de la prime d'activité, de l'allocation spécifique de solidarité (ASS), de l'allocation adulte handicapé (AAH) ou d'un contrat unique d'insertion (CUI).

Il s'agit d'un contrat de travail du secteur privé, en alternance, à durée déterminée ou indéterminée et incluant une action de professionnalisation.

Son objectif est de permettre aux salariés d'acquérir une qualification professionnelle et de favoriser leur insertion ou réinsertion professionnelle.

L'action de professionnalisation comporte des périodes de travail en entreprise et des périodes de formation ; sa durée est en principe comprise entre 6 et 12 mois, mais peut être portée à 24 mois ou 36 mois, respectivement par accord collectif de branche ou selon les caractéristiques du salarié. La durée de formation est d'au moins 15 % de la durée de l'action de professionnalisation sans pouvoir être inférieure à 150 heures.

Les bénéficiaires âgés de 16 à 25 ans révolus sont rémunérés en pourcentage du Smic (entre 55 % et 80 %) selon leur âge et leur niveau de formation ; les autres salariés perçoivent une rémunération qui ne peut être ni inférieure au Smic ni à 85 % du salaire minimum conventionnel.

Avant le 1<sup>er</sup> janvier 2019, un contrat conclu avec un demandeur d'emploi âgé d'au moins 45 ans ou entre un jeune de 16 à 25 ans et un groupement d'employeurs, ouvrait droit pour l'employeur à une exonération des cotisations patronales de sécurité sociale et d'allocations familiales, sur la fraction de rémunération ne dépassant pas le Smic.

### Contrat unique d'insertion / CUI

Le contrat unique d'insertion, qui a pour objet de faciliter l'insertion professionnelle des personnes sans emploi rencontrant des difficultés sociales et professionnelles d'accès à l'emploi, se décline en deux volets :

1) le CUI - Contrat Initiative Emploi (CUI-CIE), s'adresse aux employeurs du secteur marchand et ouvre droit à une aide financière sans exonération spécifique de cotisations sociales. Depuis 2018, il est autorisé uniquement dans les départements d'outre-mer (DOM) ou pour les contrats exclusivement financés par les conseils départementaux dans le cadre des conventions annuelles d'objectifs et de moyens (CAOM).

2) le CUI - Contrat d'Accompagnement dans l'emploi (CUI-CAE), s'adresse aux employeurs du secteur non marchand et ouvre droit à une aide financière et à une exonération spécifique de cotisations sociales. En 2018, les CUI-CAE ont été remplacés par les Parcours emploi compétences (PEC).

### Correction des variations saisonnières / CVS

L'évolution d'une série statistique peut en général se décomposer en effets de trois facteurs : une tendance, une composante saisonnière et une composante irrégulière. La correction des variations saisonnières est une technique que les statisticiens emploient pour éliminer l'effet des fluctuations saisonnières

normales sur les données, de manière à en faire ressortir les tendances fondamentales (tendance et composante irrégulière). Ainsi, par exemple, le taux de chômage désaisonnalisé supprime les variations dues au profil saisonnier habituel d'embauche pendant l'été et de mise à pied pendant l'hiver dans des secteurs d'activité comme l'agriculture et la construction.

### Création d'entreprise

La statistique mensuelle des créations d'entreprises est constituée à partir des informations du répertoire national des entreprises et des établissements (Sirene).

Depuis le 1<sup>er</sup> janvier 2007, la notion de création d'entreprise s'appuie sur un concept harmonisé au niveau européen pour faciliter les comparaisons : une création d'entreprise correspond à la mise en œuvre de nouveaux moyens de production.

Par rapport aux immatriculations dans Sirene, on retient comme création pour satisfaire au concept harmonisé :

1) les créations d'entreprise correspondant à la création de nouveaux moyens de production (il y a nouvelle immatriculation dans Sirene) ;

2) les cas où l'entrepreneur (il s'agit en général d'un entrepreneur individuel) reprend une activité après une interruption de plus d'un an (il n'y a pas de nouvelle immatriculation dans Sirene mais reprise de l'ancien numéro Siren) ;

3) les cas où l'entrepreneur redémarre une activité après une interruption de moins d'un an mais avec changement d'activité ;

4) les reprises par une entreprise nouvelle de tout ou partie des activités et moyens de production d'une autre entreprise (il y a nouvelle immatriculation dans Sirene) lorsqu'il n'y a pas continuité de l'entreprise reprise.

On considère qu'il n'y a pas continuité de l'entreprise si parmi les trois éléments suivants concernant le siège de l'entreprise, au moins deux sont modifiés lors de la reprise : l'unité légale contrôlant l'entreprise, l'activité économique et la localisation.

Depuis les données relatives à janvier 2009, à la suite de la mise en place du régime de l'auto-entrepreneur (renommé micro-entrepreneur, à compter du 19 décembre 2014), les statistiques de créations d'entreprises incluent les demandes de créations enregistrées dans Sirene au titre de ce régime. Ce dénombrement n'inclut pas les entrepreneurs déjà en activité avant le 1<sup>er</sup> janvier 2009 et qui avaient demandé, à titre dérogatoire au plus tard le 31 mars 2009, à bénéficier du régime micro-social et du versement fiscal libérateur en 2009.

### Défaillance d'entreprise

Une entreprise est en situation de défaillance ou de dépôt de bilan à partir du moment où une procédure de redressement judiciaire est ouverte à son encontre. Cette procédure intervient lorsqu'une entreprise est en état de cessation de paiement, c'est-à-dire qu'elle n'est plus en mesure de faire face à son passif exigible avec son actif disponible.

Remarque : il ne faut pas confondre la notion de défaillance et la notion de cessation (*voir cette dernière définition*).

### Demandeurs d'emploi en fin de mois / DEFM

Les demandeurs d'emploi en fin de mois (DEFM) sont les personnes inscrites à Pôle emploi et ayant une demande en cours au dernier jour du mois.

### **Demandeurs d'emploi de longue durée / DELD**

Les demandeurs d'emploi de longue durée (DELD) sont ceux inscrits à Pôle emploi depuis un an ou plus.

### **Demandeurs d'emploi de très longue durée / DETLD**

Les demandeurs d'emploi de très longue durée (DETLTD) sont ceux inscrits à Pôle emploi depuis deux ans ou plus.

### **Durée moyenne de séjour (hôtellerie, hôtellerie de plein air)**

Rapport du nombre de nuitées au nombre d'arrivées des clients hébergés.

### **Emploi salarié**

Par salariés, il faut entendre toutes les personnes qui travaillent, aux termes d'un contrat, pour une autre unité institutionnelle résidente en échange d'un salaire ou d'une rétribution équivalente. Les non-salariés sont les personnes qui travaillent mais sont rémunérées sous une autre forme qu'un salaire. Le territoire de comparaison nationale retenu est la France hors Mayotte.

### **Enquête de fréquentation dans les autres hébergements collectifs touristiques (AHCT)**

L'enquête de fréquentation dans les autres hébergements collectifs touristiques (AHCT) est réalisée par l'Insee dans le cadre d'un partenariat avec la direction générale des entreprises (DGE) et les organismes régionaux chargés du tourisme. Elle a pour objectif l'observation conjoncturelle de la fréquentation dans ces établissements et l'étude de la structure de la clientèle, notamment de son origine géographique. Réalisée chaque mois depuis 2009, elle couvre un échantillon de 2 400 établissements implantés en France métropolitaine, notamment les résidences de tourisme (dont appart'hôtel), les villages vacances, les maisons familiales et les auberges de jeunesse. Ils n'incluent pas les hébergements proposés par des particuliers.

### **Enquêtes de fréquentation dans l'hôtellerie**

L'enquête de fréquentation dans l'hôtellerie est réalisée par l'Insee dans le cadre d'un partenariat avec la direction générale des entreprises (DGE) et les organismes régionaux chargés du tourisme. Elle permet l'observation conjoncturelle de la fréquentation dans l'hôtellerie et l'étude de la structure de la clientèle, notamment de son origine géographique. Elle permet d'établir des indicateurs de taux d'occupation, de durée moyenne de séjour ou de part de la clientèle professionnelle. Réalisée chaque mois depuis 1982, elle couvre un échantillon national de 6 700 établissements de tourisme classés (1 à 5 étoiles dans le nouveau classement hôtelier) ou non classés de la France métropolitaine et des départements d'Outre-mer (DOM). L'échantillon final est de 12 000 hôtels environ pour satisfaire les besoins d'information locale.

### **Enquêtes de fréquentation dans l'hôtellerie de plein air**

L'enquête de fréquentation dans l'hôtellerie de plein air est réalisée par l'Insee dans le cadre d'un partenariat avec la direction générale des entreprises (DGE) et les organismes

régionaux chargés du tourisme. Elle permet l'observation conjoncturelle de la fréquentation dans l'hôtellerie de plein air en volume et en termes de structure de la clientèle (origine géographique). Elle assure en outre une connaissance exhaustive du parc. Réalisée de mai à septembre chaque année depuis 1981, elle couvre un échantillon de 6 000 terrains de camping (sur 7 500), offrant au moins un emplacement de passage, classés de 1 à 5 étoiles situés en France métropolitaine. Le mois d'avril est enquêté dans les campings depuis 2017, les données d'avril 2010 à 2016 ont été estimées.

### **Entreprise individuelle**

Une entreprise individuelle est une entreprise qui est la propriété exclusive d'une personne physique. L'entrepreneur exerce son activité sans avoir créé de personne juridique distincte. Les différentes formes d'entreprises individuelles sont : commerçant, artisan, profession libérale, agriculteur. Chaque entreprise individuelle (comme chaque société) est répertoriée dans le répertoire Sirene.

### **Entreprises individuelles classiques**

Les entreprises individuelles classiques désignent les entreprises individuelles hors micro-entrepreneurs.

### **Estimations d'emploi localisé**

À partir de la validité 2007, les estimations d'emploi annuelles sont calculées à partir du dispositif Estel (Estimations d'emploi localisé), basé sur la mobilisation de sources issues de données administratives.

Pour les salariés, il s'agit principalement de données issues des déclarations sociales réalisées par les employeurs et des données du fichier de paye des agents de l'État.

Pour les non-salariés agricoles, les sources mobilisées sont les fichiers de la Mutualité Sociale Agricole (MSA) et pour les non-salariés non agricoles, les fichiers de l'Agence Centrale des Organismes de Sécurité Sociale (Acos) qui est la Caisse Nationale des Unions de Recouvrement des Cotisations de Sécurité Sociale et d'Allocations Familiales (Urssaf).

Le dispositif Estel réalise une synthèse de sources issues de données administratives. S'appuyant sur des données individuelles, il permet de corriger la multiactivité. Estel mesure l'emploi selon un concept « BIT répertorié » : l'emploi est mesuré sur la dernière semaine de l'année et tout emploi déclaré est comptabilisé.

Depuis 2009, le passage à Estel assure la production des estimations d'emploi annuelles à un niveau géographique et sectoriel plus fin que l'ancien système (celui du département croisé avec le niveau A38 de la NAF rév.2 et de la zone d'emploi croisée avec le niveau A5 de la NAF rév.2). Par ailleurs, le dispositif Estel permet la double localisation de l'emploi (au lieu de résidence et au lieu de travail) et regroupe des informations sur le sexe et l'âge des travailleurs salariés et non salariés.

### **Garantie jeunes**

La Garantie jeunes permet au jeune bénéficiaire de s'inscrire pendant 1 an dans un parcours d'accompagnement actif d'insertion professionnelle et sociale, encadré par un conseiller de Mission locale. Tous deux vont construire un parcours

personnalisé alternant accompagnement collectif (en groupe d'une quinzaine de personnes) et expériences professionnelles multiples : stages, immersions, formations, etc. La démarche s'appuie sur l'identification et la valorisation des points forts et des compétences du jeune, acquises dans les actions, y compris non professionnelles (sport, culture), et transférables aux situations professionnelles.

### Hôtellerie de plein air (camping)

Les campings-caravanings classés le sont selon les nouvelles normes Atout France en vigueur depuis juillet 2012. Ils sont classés de 1 à 5 étoiles. Les conditions requises pour ce classement portent sur les équipements communs, les équipements sanitaires, l'accessibilité aux personnes handicapées.

### Immatriculations de voitures particulières neuves

L'Insee publie mensuellement le nombre des immatriculations des voitures particulières neuves (hors utilitaires et transit temporaire) permettant ainsi de suivre l'évolution du marché automobile français. Le chiffre brut, communiqué par le Comité des constructeurs français d'automobiles (CCFA) est corrigé des jours ouvrables et des variations saisonnières (CJO-CVS).

### Intérim

L'opération de « travail intérimaire » (ou « intérim » ou « travail temporaire ») consiste à mettre à disposition provisoire d'entreprises clientes, des salariés qui, en fonction d'une rémunération convenue, sont embauchés et rémunérés à cet effet par l'entreprise de travail intérimaire (ou entreprise de travail temporaire). Elle se caractérise donc par une relation triangulaire entre l'entreprise de travail temporaire, l'entreprise cliente et le salarié, et implique la conclusion de deux contrats : un contrat de mise à disposition (entre l'entreprise de travail temporaire et l'entreprise cliente) et un contrat de mission (entre l'entreprise de travail temporaire et le salarié).

### Logement autorisé

Un logement autorisé est un logement, non encore réalisé, qui entre dans le cadre d'un dossier de permis de construire ayant reçu un avis favorable. Le territoire de comparaison nationale retenu est la France hors Mayotte.

### Logement collectif

Logement dans un immeuble collectif (appartement).

### Logement commencé ou mis en chantier

Un logement commencé est un logement faisant partie d'un bâtiment dont les fondations sont commencées (cas des logements collectifs) ou dont les « fouilles en rigole » sont entreprises (cas des logements individuels).

Le territoire de comparaison nationale retenu est la France hors Mayotte.

### Logement individuel

Un logement individuel est une construction qui ne comprend qu'un logement (maison).

### Low cost

Une compagnie aérienne à bas prix (low cost) est une compagnie aérienne qui, à la suite de l'abolition des règles limitant la concurrence, à partir de 1978 aux États-Unis, plus tard sur d'autres continents, s'est positionnée sur le créneau commercial du transport aérien à moindre prix en limitant ou en supprimant les services annexes au sol et en vol.

### Micro-entrepreneur

Le régime du micro-entrepreneur est la nouvelle dénomination pour celui de l'auto-entrepreneur depuis le 19 décembre 2014. Ce régime a été mis en place par la loi de modernisation de l'économie (LME) d'août 2008 et s'applique depuis le 1<sup>er</sup> janvier 2009 aux personnes physiques qui créent, ou possèdent déjà, une entreprise individuelle pour exercer une activité commerciale, artisanale ou libérale (hormis certaines activités exclues), à titre principal ou complémentaire. Il offre des formalités de création d'entreprises allégées ainsi qu'un mode de calcul et de paiement simplifié des cotisations sociales et de l'impôt sur le revenu. Pour en bénéficier, l'entrepreneur individuel doit remplir les conditions du régime fiscal de la micro-entreprise. De nouvelles dispositions, définies par la loi Pinel du 18 juin 2014, s'appliquent depuis le 19 décembre 2014. Le micro-entrepreneur bénéficie ainsi :

- du régime micro-social ;
- d'un régime micro-fiscal ;
- d'une exonération temporaire de la cotisation foncière des entreprises ;
- d'une exonération ou d'une franchise de TVA du fait de son activité.

Avant le 19 décembre 2014, il bénéficiait également d'une dispense d'immatriculation au registre du commerce et des sociétés (RCS) pour les commerçants ou au répertoire des métiers (RM) pour les artisans, sauf cas particuliers. Depuis, la dispense a été supprimée mais l'immatriculation est gratuite.

### Nomenclature d'activités française / NAF rév. 2, 2008

La nomenclature des activités économiques en vigueur en France depuis le 1<sup>er</sup> janvier 2008 est la nomenclature d'activités française (NAF rév. 2). La NAF a la même structure que la nomenclature d'activités de la Communauté européenne (NACE rév. 2) mais elle comporte un niveau supplémentaire, spécifique à la France, celui des sous-classes.

### Nomenclature agrégée / NA, 2008

La NAF rév. 2 contient deux niveaux agrégés « standard » : les sections et divisions en, respectivement, 21 et 88 postes. Ces niveaux sont communs à la nomenclature internationale d'activités CITI rév. 4, à la nomenclature européenne d'activités NACE rév. 2 et à la NAF rév. 2. Il était toutefois nécessaire de disposer de niveaux de regroupements supplémentaires pour répondre aux besoins de l'analyse économique et de la diffusion en matière de données de synthèse. Sept niveaux d'agrégation sont ainsi associés à la NAF rév. 2, dénommés « A xx » où xx représente le nombre de postes du niveau. Ils constituent la nomenclature agrégée (NA) :

- A 10 : niveau international, regroupement de sections ;

- A 17 : niveau français intermédiaire entre les niveaux A 10 et A 38.

Au niveau des sections (A 21), l'industrie manufacturière est détaillée en cinq postes et, inversement, certaines activités de services sont regroupées.

- A 21 : sections, niveau standard de l'arborescence de la NAF rév. 2 ;

- A 38 : niveau international, intermédiaire entre sections et divisions ;

- A 64 : niveau européen, intermédiaire entre les niveaux A 38 et divisions (A 88), provisoire ;

- A 88 : divisions, niveau standard de l'arborescence de la NAF rév. 2 ;

- A 129 : niveau français intermédiaire entre les niveaux divisions (A 88) et groupes.

### Non-résident (au sens du tourisme)

Personne résidant à l'étranger et réalisant un séjour touristique en France.

Remarque : il ne faut pas confondre la notion de non résident et la notion de nationalité.

### Nuitées

Nombre total de nuits passées par les clients dans un établissement ; deux personnes séjournant trois nuits dans un hôtel comptent ainsi pour six nuitées de même que six personnes ne séjournant qu'une nuit.

### Parcours contractualisé d'accompagnement vers l'emploi et l'autonomie (PACEA)

Créé en août 2016, le PACEA est le nouveau cadre contractuel de l'accompagnement des jeunes par les missions locales. Il concerne tous les jeunes de 16 à 25 ans révolus. Le PACEA est constitué de phases d'accompagnement successives qui peuvent s'enchaîner pour une durée maximale de 24 mois consécutifs.

En fonction de la situation et des besoins de l'intéressé, le bénéfice d'une allocation peut être accordé à un jeune intégrant un PACEA. Elle est destinée à soutenir ponctuellement la démarche d'insertion du jeune vers et dans l'emploi et l'autonomie. Le montant mensuel de l'allocation ne peut pas excéder le montant mensuel du revenu de solidarité active (RSA) hors forfait logement. Au 1<sup>er</sup> avril 2018, cela correspond à un montant de 484,82 euros.

### Parcours emploi compétences (PEC)

Depuis janvier 2018, les contrats aidés sont transformés en parcours emploi compétences. Ceux-ci sont destinés aux publics les plus éloignés du marché du travail.

La mise en œuvre des parcours emploi compétences repose sur le triptyque emploi-formation-accompagnement : un emploi permettant de développer des compétences transférables, un accès facilité à la formation et un accompagnement tout au long du parcours tant par l'employeur que par le service public de l'emploi, avec pour objectif l'inclusion durable dans l'emploi des personnes les plus éloignées du marché du travail.

Le parcours emploi compétences est prescrit dans le cadre de CUI-CAE dans le secteur non marchand, et dans le cadre de

CUI-CIE dans les DOM ou par les conseils départementaux sous certaines conditions (*voir définition du CUI-CIE*).

L'objectif de durée d'un parcours est de 12 mois et les conventions initiales ne peuvent être inférieures à 9 mois.

Dans le cadre du parcours emploi compétences, le montant de l'aide accordée aux employeurs, exprimé en pourcentage du Smic brut, pourra être modulé entre 30 % et 60 %, dans la limite des enveloppes financières. Le taux de prise en charge est fixé par arrêté du préfet de région.

### PTAC

En France, le poids total autorisé en charge (PTC puis PTAC) est la masse maximale autorisée pour un véhicule routier, tel que spécifié dans le code de la route.

### Résident (au sens du tourisme)

Personne résidant en France et réalisant un séjour touristique en France.

### Saison touristique

Couvre les mois d'avril à septembre pour la saison d'été et les mois de décembre à mars pour la saison d'hiver.

### Sit@del2

Sit@del2 est une base de données du système statistique public relative à la construction neuve de logements et de locaux non résidentiels. Cette base est alimentée par les informations des permis de construire, permis d'aménager, permis de démolir et déclarations préalables. Sit@del2 est la continuité de Sitaldel, prenant en compte les nouvelles variables des formulaires mis en place lors de la réforme du droit des sols en octobre 2007.

### Société

Une société est une entité dotée de la personnalité juridique. Elle est créée dans un but marchand, à savoir, produire des biens ou des services pour le marché, qui peut être une source de profit ou d'autres gains financiers pour son ou ses propriétaires ; elle est la propriété collective de ses actionnaires, qui ont le pouvoir de désigner les administrateurs responsables de sa direction générale.

Les sociétés exercent leur activité sous de nombreuses formes juridiques ; les plus fréquentes sont :

- la Société à responsabilité limitée (SARL), société groupant des associés dont la responsabilité est limitée à leur apport personnel ;
- la Société Anonyme (SA) où l'exercice de l'activité est séparé de la responsabilité des actionnaires ;
- la société civile, présente notamment dans les professions libérales et l'immobilier.

### Taux de chômage

Le taux de chômage est le pourcentage de chômeurs dans la population active (actifs occupés + chômeurs). On peut calculer un taux de chômage par âge en mettant en rapport les chômeurs d'une classe d'âge avec les actifs de cette classe d'âge. De la même manière, se calculent des taux de chômage par sexe, par professions et catégories socioprofessionnelles (PCS), par région, par nationalité, par niveau de diplôme, etc.

Le territoire de comparaison nationale retenu est la France hors Mayotte.

### **Taux de chômage (BIT)**

Le taux de chômage au sens du Bureau international du travail (BIT) est la proportion du nombre de chômeurs au sens du BIT dans la population active au sens du BIT (actifs occupés et chômeurs).

### **Taux d'occupation (hôtellerie, hôtellerie de plein air)**

Rapport entre le nombre de chambres ou emplacements occupés et le nombre de chambres ou emplacements offerts par les hôtels et campings ouverts. Il diffère du taux d'utilisation qui rapporte le nombre de chambres ou emplacements occupés au nombre de chambres ou emplacements total des hôtels et campings, qu'ils soient ouverts ou fermés.



**Coordination** Direction régionale de l'Insee des Pays de la Loire

**Contribution** Banque de France  
Direccte des Pays de la Loire  
Douane  
Draaf des Pays de la Loire  
Dreal des Pays de la Loire

**Directeur de publication** Pascal Seguin

**Rédactrice en chef** Anne-Gaël Mocaer

**Pilotage** Nathalie Cloarec  
Isabelle Delhomme  
Anne-Gaël Mocaer

**Auteurs** Charles Battesti  
Céline Cassel  
Nathalie Cloarec  
Guillaume Coutard  
Éric Craipeau  
Isabelle Delhomme  
Denis Douillard  
Olivier Jean  
Christelle Manceau  
Thomas Ouin-Lagarde  
Philippe Saurigny  
Maël Theulière

**Bureau de presse** Bureau de presse de l'Insee des Pays de la Loire  
Courriel : [bureau-presse-pays-de-loire@insee.fr](mailto:bureau-presse-pays-de-loire@insee.fr)

© Insee 2020

### Bilan économique 2019 Le dynamisme ligérien face à la crise

En 2019, la croissance française poursuit son ralentissement en volume : + 1,5 %, après + 1,8 % en 2018 et + 2,3 % en 2017. L'emploi salarié progresse dans les Pays de la Loire (+ 1,4 %), davantage qu'au niveau national (+ 1,1 %). Il continue ainsi sa progression sur un rythme plus soutenu qu'en 2018 mais moins qu'en 2017. Ainsi, la région crée 19 800 emplois salariés, contre 10 600 en 2018. L'industrie conforte son rôle moteur dans l'économie des Pays de la Loire en 2019. L'emploi salarié industriel progresse de 1,1 %, poursuivant son dynamisme des deux années précédentes. Pour la troisième année consécutive, l'emploi augmente dans la construction. En 2019, l'emploi dans le tertiaire marchand augmente, marqué par le rebond de l'emploi intérimaire. Le taux de chômage recule de nouveau dans les Pays de la Loire. Il s'établit à 6,9 %, niveau le plus bas depuis la crise de 2008. Pendant la période de confinement, la perte d'activité en France est estimée entre 33 % et 36 % par rapport à une situation « normale ». La perte d'activité dans les Pays de la Loire est du même ordre de grandeur.

Conjoncture n° 29  
Juin 2020

ISSN 2416-8807

Insee Pays de la Loire  
105, rue des Français Libres  
BP 67401  
44274 NANTES Cedex 2

Directeur de la publication :  
Pascal Seguin

Rédactrice en chef :  
Anne-Gaël Mocaer

© Insee 2020

